

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(4<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 14 avril 1993



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

### 1. Requête en contestation d'opérations électorales (p. 69).

### 2. Nomination d'un vice-président de l'Assemblée nationale (p. 69).

### 3. Haute Cour de justice. - Election des douze juges titulaires et des six juges suppléants (p. 69).

### 4. Questions au Gouvernement (p. 69).

M. le président.

#### SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL (p. 70)

MM. Jacques Godfrain, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

#### VIOLENCE URBAINE ET POLITIQUE DE LA VILLE (p. 70)

Mme Françoise de Panafieu, M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

#### SUITES DES ÉVÉNEMENTS DE TOURCOING (p. 71)

MM. Serge Charles, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

#### TGV-EST (p. 71)

MM. Jean-Luc Reitzer, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

#### PUBLICITÉ POUR LES ALCOOLS (p. 72)

MM. Jean-Michel Ferrand, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

#### QUOTAS LAITIERS EN ZONES DE MONTAGNE (p. 72)

MM. Pierre Pascallon, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

#### DROGUE ET OUVERTURE DES FRONTIÈRES (p. 73)

MM. Claude Dhinnin, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

#### VOTE PAR PROCURATION (p. 73)

MM. Antoine Rufenacht, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. le président.

#### VIOLENCE URBAINE ET POLITIQUE DE LA VILLE (p. 74)

M. Jean-Pierre Michel, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

#### POLITIQUE DE LA VILLE (p. 74)

M. Jean-Marc Ayrault, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

#### NÉGOCIATIONS DU GATT ET RÉFORME DE LA PAC (p. 75)

MM. Didier Migaud, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

#### RÉFORME DES LYCÉES (p. 76)

MM. Roger-Gérard Schwartzberg, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

#### SITUATION EN BOSNIE (p. 77)

MM. Claude Malhuret, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

#### AIDES AUX PÊCHEURS (p. 78)

MM. René Couanau, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

#### VIOLENCE URBAINE (p. 79)

MM. Jean-Pierre Pierre-Bloch, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

#### NUAGE RADIOACTIF (p. 79)

MM. Claude Gaillard, Michel Barnier, ministre de l'environnement.

#### SITUATION DES ENTREPRISES FRANÇAISES FACE AU MOUVEMENT DES MONNAIES (p. 80)

MM. Georges Chavanes, Edouard Balladur, Premier ministre.

#### ENDETTEMENT ET DIFFICULTÉS DES AGRICULTEURS (p. 80)

MM. Aymeri de Montesquiou, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

#### JEUNESSE (p. 81)

M. André Gérin, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

#### EMPLOI (p. 82)

MM. Daniel Colliard, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

#### AIDES COMMUNAUTAIRES À LA RÉGION DU HAUT-ALP (p. 82)

MM. Jean-Louis Borloo, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes; Edouard Balladur, Premier ministre.

MM. le Premier ministre, le président.

### 5. Fixation de l'ordre du jour (p. 83).

### 6. Déclaration de patrimoine et cumul de mandats (p. 84).

### 7. Communication de M. le président (p. 84).

*Suspension et reprise de la séance (p. 84)*

### 8. Haute Cour de justice (p. 84).

Résultat du scrutin pour l'élection des douze juges titulaires (p. 84).

Résultat du scrutin pour l'élection des six juges suppléants (p. 84).

### 9. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 84).

### 10. Ordre du jour (p. 84).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

**M. le président.** En application de l'article L.O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une nouvelle liste de requêtes en contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

2

## NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la nomination d'un vice-président de l'Assemblée nationale.

Je n'ai reçu qu'une candidature, qui a été affichée, celle de M. Eric Raoult. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En conséquence, je proclame M. Eric Raoult vice-président de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

3

## HAUTE COUR DE JUSTICE

### Election des douze juges titulaires et des six juges suppléants

**M. le président.** L'ordre du jour appelle l'élection par scrutins dans les salles voisines de la salle des séances des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice.

Les noms des candidats pour les fonctions de juge titulaire et pour celles de juge suppléant ont été affichés et publiés.

Je rappelle que les scrutins sont secrets et que la majorité absolue des membres composant l'Assemblée est requise à chaque tour de scrutin.

Des bulletins imprimés sont à la disposition de nos collègues. Ils devront être mis dans les urnes sous enveloppe.

Seuls sont valables les suffrages exprimés dans les enveloppes ne contenant pas plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Je vais maintenant tirer au sort le nom de quatre de nos collègues qui procéderont à l'émargement des listes de votants.

(*Le sort désigne MM. Jean Gravier, Francisque Perrut, Frank Thomas-Richard et Alain Danilet.*)

**M. le président.** Les scrutins sont ouverts et seront clos à dix-huit heures.

4

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement, mes chers collègues, cette première séance de questions au Gouvernement est aussi celle où nous mettons en œuvre ce qui pourra apparaître comme une nouvelle formule pour nos échanges hebdomadaires.

En réalité, nous allons nous attacher à renouer avec la forme et l'esprit initiaux de cette séance.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le président.** Et tenter de revenir sur une dérive qui était sans doute préjudiciable tant à l'information de l'Assemblée qu'à son image.

En tous cas, la conférence des présidents a bien voulu approuver puis confirmer les propositions que je lui avais faites afin que notre procédure retrouve davantage de spontanéité sans pour autant perdre de son intérêt.

Le Gouvernement, et je lui en sais gré, a ainsi accepté la suppression du dépôt préalable des thèmes des questions. Seule lui a été communiquée la liste des ministres qui seront interrogés.

Que ce soit bien clair : il dépend de chacun des intervenants, député ou ministre, que nous assurons, par le contenu et la rapidité des échanges, le succès de cette procédure.

C'est pourquoi je demande instamment aux députés que leurs questions soient brèves, qu'elles soient de vraies questions – et non des interventions ou des déclarations – et qu'elles appellent de véritables réponses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Yves Chamard.** Et sans papier !

**M. le président.** Aux membres du Gouvernement, je demande de même la concision, la précision, tout en leur reconnaissant bien volontiers le droit de différer leur réponse après s'en être brièvement expliqué.

**M. Robert Pandraud.** Très bien !

**M. le président.** Chacun comprendra que je m'attacherai à faire respecter ces règles en interrompant, si besoin est,

ceux qui s'en écarteront et tout particulièrement ceux qui se risqueraient à lire des notes ou des documents préalablement rédigés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Pierre Mazeaud et M. Jean-Yves Chamard.** Très bien !

**M. le président.** Je rappelle aussi, à toutes fins utiles, que le temps de chaque intervenant, ministre ou député, sera limité à deux minutes et trente secondes, et que notre exercice n'aura de sens que si l'Assemblée et le Gouvernement acceptent - sauf bien sûr pour ce qui concerne M. le Premier ministre - que j'en assure un contrôle intraitable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'indiquerai à chaque orateur le passage fatidique des deux minutes de manière qu'il puisse s'approprier à conclure. (*Même mouvement.*)

**M. Pierre Mazeaud et M. Jean-Yves Chamard.** Très bien !

**M. le président.** Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

#### SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Godfrain.

**M. Jacques Godfrain.** La semaine dernière, nous avons reçu plusieurs très bonnes nouvelles dans le discours du Premier ministre, dont une en particulier intéresse les députés des régions rurales, et ils sont nombreux dans ces travées. Je pourrais les citer tous (*exclamations sur divers bancs*), mais je ne nommerai que François Guillaume qui m'a demandé de l'associer à ma question.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Au fait !

**M. Jacques Godfrain.** Dans l'exposé de M. le Premier ministre, il y avait un point très important concernant les services publics en milieu rural.

L'égalité des citoyens devant le service public : c'est cela l'Etat républicain qui vous est si cher, monsieur le Premier ministre. Nous souhaiterions voir s'appliquer, à la base, au niveau des départements, ce que vous avez annoncé la semaine dernière. Déjà, certaines administrations ont indiqué que les élus locaux étant soucieux d'intercommunalité, l'Etat ne pouvait que concentrer ses services publics. C'est très dangereux. Ce n'est d'ailleurs qu'un prétexte.

Gendarmeries, perceptions, écoles : la liste est longue. Nous voudrions savoir, monsieur le Premier ministre - ou monsieur le ministre de l'aménagement du territoire - quelles dispositions concrètes, précises, vous allez prendre pour illustrer au plus près des citoyens ce que vous avez annoncé la semaine dernière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Bonne question !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, dans sa déclaration de politique générale, M. le Premier ministre a annoncé en effet un moratoire concernant les services publics, notamment tous ceux qui sont situés en milieu rural. Il a ainsi décidé que serait suspendue toute suppres-

sion actuellement envisagée non seulement de services publics, mais également d'établissements relevant des entreprises publiques. Ces mesures seront confirmées par lettre du Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

#### VIOLENCE URBAINE ET POLITIQUE DE LA VILLE

**M. le président.** La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

**Mme Françoise de Panafieu.** Ma question s'adresse au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, qui est chargé de la sécurité.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez prononcé les paroles qu'il fallait, vous avez pris les décisions qui s'imposaient, à la suite des drames qui ont bouleversé trois familles et endeuillé notre pays ces tout derniers jours. Vous avez fait en sorte que nul ne puisse se livrer à des amalgames inacceptables tendant à faire peser sur l'ensemble de la police la responsabilité d'actes isolés et qui, il faut le rappeler, ont été commis dans des contextes très différents les uns des autres. Vous avez aussi fait en sorte que nul ne puisse se prévaloir de votre détermination pour extrapoler et se livrer aux excès les plus farfelus.

Cela dit, monsieur le ministre d'Etat, nous avons à faire face aujourd'hui à une montée de la violence urbaine sur fond de non-intégration d'une population émigrée...

**M. Jean Tardito.** Au chômage !

**Mme Françoise de Panafieu.** ... sur fond de mauvais habitat social, sur fond également de chômage et, bien sûr, sur fond d'insécurité latente pesant sur nos quartiers.

**M. Jean Tardito.** Bonne description !

**Mme Françoise de Panafieu.** Nous souhaitons savoir si des décisions seront prises prochainement. Nous avons appris hier qu'un débat aurait lieu à la fin du mois dans cet hémicycle sur la politique de la ville. Toutefois, compte tenu de votre expérience et de vos responsabilités, pouvez-vous déjà nous donner les orientations que vous comptez suivre afin que de telles situations ne se reproduisent plus ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Madame le député, des faits très graves ont été commis par des fonctionnaires de police. Ils ne sauraient être justifiés par quelque circonstance que ce soit. La justice est saisie et nous attendons les résultats de l'enquête. Des mesures conservatoires sont intervenues : ces fonctionnaires de police ont été suspendus. Je me réserve de prendre d'autres décisions dès lors que je serai saisi des conclusions des enquêtes conduites par l'inspection générale de la police ou l'inspection générale des services.

La police, dans son ensemble, est une bonne police. Les 132 000 fonctionnaires qui la composent exercent leur action dans des conditions difficiles et dans le respect des lois. Il est capital pour la sécurité des personnes et des biens que le pays ait confiance dans sa police. Il l'a. Il est non moins essentiel que cette confiance ne puisse être entamée par les agissements irresponsables ou coupables de tel ou tel.

J'ai la responsabilité de diriger ce service et d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Cette responsabilité, je

l'assumerai dans le respect de la loi et du droit. J'ai rappelé à tous les fonctionnaires de police les responsabilités qui sont les leurs et les règles qui doivent présider à leurs interventions.

Je voudrais, puisque l'occasion m'en est donnée, renouveler les excuses et les regrets du Gouvernement aux familles durement touchées par ces décès. Je voudrais aussi rendre hommage à leur modération et à leurs appels au calme : c'est en grande partie grâce à cette modération ainsi qu'à celle d'un certain nombre d'associations que des incidents plus graves ont été évités.

Néanmoins, j'ai mis en garde - et je renouvelle ma mise en garde - tous ceux qui seraient tentés d'exploiter l'indignation des familles à des fins suspectes. Nous avons vu les résultats d'un certain nombre de ces agissements dernièrement dans Paris. Ces faits ne seront pas tolérés. C'est clair, il faut que chacun le sache. (*Applaudissements sur les bancs du groupe au Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'ajouterais, pour répondre à Mme de Panafieu, qu'un certain nombre de mesures sont à l'étude. Permettez d'abord au Gouvernement de les arrêter. Vous en serez ensuite, naturellement, les premiers informés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### SUITES DES ÉVÉNEMENTS DE TOURCOING

**M. le président.** La parole est à M. Serge Charles.

**M. Serge Charles.** Monsieur le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, vous savez que les élus locaux et les parlementaires du Nord ont été particulièrement troublés par les événements récents qui ont provoqué la mort d'un jeune, Rachid Ardjouni.

Ils comprennent tous le désarroi des jeunes, qui ont été profondément touchés par le décès de Rachid qui est en effet quelque chose d'absurde et d'insupportable : mais les événements qui l'ont accompagné n'en sont pas pour autant acceptables. La mort et le deuil doivent être respectés, la justice doit être rendue, et tel est le vœu de la famille, qui s'est d'ailleurs comportée avec beaucoup de dignité dans le malheur qui la frappe.

Les agitateurs et les provocateurs doivent savoir aussi que tout ne leur est pas permis. Nos concitoyens ont été ébranlés par les récents événements survenus dans les rues de Tourcoing, prouvant qu'il y a une multiplication incontestable de comportements portant atteinte à la sécurité des personnes et des biens.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez apporté à cet égard des réponses attendues. Nous sommes dans un état d'urgence. A l'instar des syndicats de police, je voudrais souligner qu'il est nécessaire que la police puisse poursuivre son travail et il faut éviter sur ce point toute position subjective.

**M. le président.** Vous parlez depuis deux minutes, monsieur Charles. Il faudrait conclure.

**M. Serge Charles.** Je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, de prendre en compte ces éléments. Pouvez-vous nous certifier que des moyens seront mis à la disposition de la police pour lui permettre de mieux tenir son rôle, et faire en sorte que nous puissions envisager avec vous les moyens de mettre fin à cette centralisation qui nous empêche d'avoir une police de proximité, comme nous l'avons toujours souhaité ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, l'indignation des jeunes à la suite de ces fautes graves est compréhensible. L'exploitation de cette indignation ne l'est pas. Mais ne nous leurrons pas : nous ne résoudrons pas ces problèmes uniquement par des mesures de sécurité ou de répression. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Tiens, tiens !

**Mme Véronique Neiertz.** Bravo !

**M. Roland Beix.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Mais la répression sera utilisée chaque fois que cela sera nécessaire, c'est bien évident ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Actuellement, dans 182 villes et plus de 400 quartiers de notre pays, 13 500 000 personnes vivent finalement dans un état d'insécurité.

**M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.** Absolument !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** C'est une situation inacceptable. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Par ailleurs, si nous n'y prenons pas garde, notre pays est à la veille d'une fracture sociale, avec toutes les conséquences que cela peut comporter pour l'avenir de notre pays.

Le diagnostic a été établi il y a déjà longtemps, mais les mesures n'ont pas pour autant été adaptées à la situation.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Très juste !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Avec Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales et de la ville, et l'ensemble du Gouvernement, nous nous sommes saisis de ce problème. Ne doutez pas que, dans un avenir proche, après vous avoir écoutés et participé au débat qui va s'engager dans votre assemblée avant la fin de ce mois, nous serons amenés à vous faire des propositions précises : et je suis sûr que nous bénéficierons alors de votre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### TGV-EST

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Reitzer.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Monsieur le ministre, le 10 février dernier, le gouvernement socialiste de Pierre Bérégovoy annonçait que le TGV-Est n'irait pas jusqu'à Strasbourg...

**M. Pierre Mazeaud.** Il avait tort !

**M. Jean-Luc Reitzer.** ... mais s'arrêterait à Baudrecourt, qui, en 1870, fut une commune frontalière entre l'Allemagne et la France.

Cette décision a suscité révolte et indignation, et pas simplement en Alsace.

**M. Jean Ueberschlag.** C'est vrai !

**M. Jean-Luc Reitzer.** Ma question sera très simple, monsieur le ministre. Quelles sont les intentions du nouveau gouvernement concernant le projet de TGV-Est ? Celui-ci ira-t-il jusqu'à Strasbourg (« Oui ! » sur de nombreux bancs

du groupe du *Rassemblement pour la République*), qui, je le rappelle, sera relié en 1998 au réseau allemand ICE ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Monsieur le député, l'un des premiers dossiers sur lequel j'ai évidemment été amené à me pencher est celui de la SNCF, sous ses deux aspects, l'aspect financier que vous connaissez comme moi et qui inquiète gravement le Gouvernement, et l'état des projets inscrits au schéma directeur, parmi lesquels le TGV-Est. C'est un élément d'aménagement du territoire extrêmement important auquel nous sommes tous très attachés compte tenu du destin européen de Strasbourg et des possibilités de continuation de la ligne en Allemagne.

Quelle n'a pas été ma surprise de constater que la décision du CIAT de février dernier arrête la voie rapide à Baudrecourt, ce qui fait passer tout de même le durée de voyage de Strasbourg à Paris de quatre heures à deux heures et demie ou deux heures vingt-cinq, alors que la continuation totale de la ligne ramènerait le temps à un peu moins de deux heures.

Cela dit, le projet annoncé, pourtant assez révoltant pour l'ensemble des populations et des élus concernés et pour tous ceux qui sont attachés à cette réalisation, n'est pas financé. J'entends par là que le coût des investissements ne m'apparaît pas certain tel qu'il a été calculé. Les régions sont taxées à concurrence de 3,5 milliards de francs, et je ne suis pas sûr notamment que la région Alsace, si la ligne s'arrête à Baudrecourt, soit tout à fait d'accord pour participer à hauteur de 1 milliard ou 1,5 milliard.

**M. Jean Ueberschlag et M. Bernard Schreiner.** Non, non, elle ne l'est pas !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** La Communauté européenne est taxée de 2,5 milliards de francs. Selon les contacts que j'ai pris, aucune assurance n'a été donnée au précédent gouvernement. L'on peut certainement espérer une aide, mais sans doute pas à cette hauteur. Enfin, vous connaissez la situation financière de la SNCF, qui est telle que la participation de l'Etat à l'investissement et au fonctionnement sera très lourde.

Autrement dit, nous devons reprendre ce dossier rapidement. Je crains que la décision du CIAT n'ait été qu'une annonce destinée à faire plaisir, ce qui a raté, en tout cas pas un travail sérieux sur des bases sérieuses. Nous allons avoir à assumer ce dossier tous ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Gérard Léonard et M. Jean Ueberschlag.** Il faut faire vite !

#### PUBLICITÉ POUR LES ALCOOLS

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Ferrand.

**M. Jean-Michel Ferrand.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, c'est un lieu commun de dire que l'agriculture de notre pays est dans une situation catastrophique. Nos agriculteurs comptent sur vous et sur le gouvernement auquel vous appartenez pour renégocier fermement les accords du GATT, la réforme de la PAC, et pour vous opposer avec fermeté aux importations de fruits et de légumes venus de pays extérieurs à la CEE lorsqu'elles perturbent nos marchés.

A ces causes extérieures, il ne faudrait pas ajouter des causes intérieures. C'est la raison pour laquelle les agriculteurs souhaitent la révision de la loi Evin, qui interdit la publicité sur les alcools, afin que soient exclus de son champ d'application les vins AOC et les vins de pays (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), ainsi que l'avait demandé mon ami René Couveinhes lors de la discussion de la loi.

Monsieur le ministre, je ne crois pas que l'on devienne alcoolique en buvant des vins de Bordeaux, de Bourgogne (*Exclamations sur divers bancs*)... ni, bien sûr, des côtes-du-Rhône ou des côtes-du-Ventoux (*Mêmes mouvements*).

**M. Jean-Pierre Michel.** En buvant de l'eau ?

**M. Jean-Michel Ferrand.** Souhaitez-vous que soit réformée la loi Evin et revu l'article 17 de la loi afin que nos viticulteurs puissent bénéficier très logiquement de la publicité sur les produits de haute qualité qu'ils nous fournissent ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Claude Bartolone.** C'est pousser un peu loin le bouchon !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Monsieur le député, c'est une question, parmi bien d'autres, dont nous avons fait la liste en arrivant au Gouvernement. Cela fait partie des dossiers...

**M. Jean-Michel Ferrand.** Hérités !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Effectivement !

Cela, disais-je, fait partie des dossiers que nous avons à trancher.

S'agissant de la loi Evin, la plupart des décrets ont été publiés, mais pas celui auquel vous faites allusion parce qu'il pose problème.

Celui-ci porte surtout sur la définition de la zone dans laquelle on pourra faire de la publicité sur les AOC qui y sont produits, zone qui pourra être plus ou moins vaste. C'est un réel problème. Je m'en suis entretenu avec Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Qu'en pense-t-elle ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** ... parce que le décret doit être rédigé sous son autorité. Mme Veil m'a indiqué qu'elle souhaitait la plus grande concertation, c'est-à-dire que nous ayons l'occasion de rencontrer les producteurs pour voir comment nous pouvons traiter cette question. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Christian Bataille.** Voilà qui manque de foi !

#### QUOTAS LAITIERS EN ZONES DE MONTAGNE

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Pascallon.

**M. Pierre Pascallon.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, l'instauration des quotas laitiers en zones de montagne a eu et continue à avoir pour elles des conséquences tout à fait désastreuses.

**M. Jacques Blanc.** Tout à fait ! C'est vrai !

**M. Pierre Pascallon.** Vous le savez, monsieur le ministre, ces zones ne peuvent malheureusement produire pour l'essentiel que du lait et ce n'est pas là que se font les excédents laitiers puisqu'elles produisent à peine 5 p. 100 de la production laitière européenne.

Il importe donc que, dans le cadre d'une véritable politique d'aménagement du territoire, soient augmentées les capacités de production de nos régions de montagne et de demi-montagne, notamment pour les régions d'Auvergne, du Limousin et du Massif central...

**M. Pierre Mazeaud.** Et pour les Alpes !

**M. Pierre Pascallon.** ... et, en particulier, la référence des petits producteurs. Il faut leur permettre de produire jusqu'à environ 100 000 ou 120 000 litres de lait, ce qui est indispensable pour leur assurer un tout petit SMIC.

**M. Jacques Blanc.** Exactement ! Bravo !

**M. Pierre Pascallon.** Or cela paraît possible. Il suffirait pour ce faire, monsieur le ministre, que soient restitués à ces zones de montagne les 4,67 p. 100 de références qui ont été gelés.

Cela ne serait que justice à l'heure où, semble-t-il, deux autres pays européens, l'Italie et l'Espagne, vont se voir accorder des suppléments de références alors qu'ils n'ont pas respecté les obligations en matière de réglementation sur les quotas. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cela ne serait que justice également à l'heure où, semble-t-il, les dernières campagnes ont permis une diminution des stocks et donc des dépenses de soutien.

Ma question intéresse toutes nos zones de montagne en voie de désertification: lors du prochain conseil européen des ministres de l'agriculture, la France fera-t-elle tout pour s'assurer de la restitution à nos zones de montagne des 4,67 p. 100 de références à ce jour gelés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Monsieur le député, vous avez raison de rappeler que les autres pays de la Communauté sont débiteurs, vis-à-vis de la France concernant les quotas appliqués aux zones de montagne, avec un gel de 4,60 p. 100 environ des références.

J'ai bien évidemment profité de l'inscription à l'ordre du jour du prochain conseil des ministres du dépassement des références par les pays méditerranéens - l'Italie et l'Espagne, que vous avez cités, et la Grèce - pour demander que soit traitée la question de nos zones de montagne de façon que nous puissions lever cette disposition, d'autant plus qu'il n'y a probablement guère d'autre formule pour y maintenir une véritable économie, et donc une population active.

Il est nécessaire d'obtenir satisfaction. De plus, cette production ne va pas à l'intervention. Elle est généralement transformée, la commercialisation est facile et nous avons notamment d'excellents produits fromagers classés AOC.

Vous avez abordé la question du maintien d'une population active dans le cadre de l'aménagement du territoire. Il faut effectivement imaginer le plus possible des politiques différenciées selon les régions. On ne peut pas traiter l'ensemble du territoire de la même façon. Il y a des situations spécifiques bien précises que nous connaissons bien. Il faudra avoir des politiques adaptées afin de bien prendre en compte les préoccupations et les intérêts économiques de ces régions.

J'ai donc demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil des ministres qui se réunira le lundi 26 avril à Luxembourg. Je puis vous assurer que je défendrai ardemment cette cause. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### DROGUE ET OUVERTURE DES FRONTIÈRES

**M. le président.** La parole est à M. Claude Dhinnin.

**M. Claude Dhinnin.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

Je suis d'une région, le Nord, où, malheureusement, la drogue entre facilement par des frontières désormais ouvertes, drogue en provenance des Pays-Bas. La police néerlandaise affirme qu'elle n'est plus maître dans ce domaine. Le chanvre indien est actuellement la cinquième culture sous serre. Le pays risque de devenir un gros importateur.

Je voudrais savoir, monsieur le ministre d'Etat, ce que vous comptez faire pour régler ce problème. La drogue qui entre dans notre région entraîne automatiquement une petite et moyenne délinquance, qui a, malheureusement, doublé depuis trois ans dans l'agglomération illoise. Quelles mesures comptez-vous prendre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Voilà ! Schengen !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, le gouvernement précédent a très justement suspendu l'application des accords de Schengen, car la suppression totale des contrôles aux frontières internes de la Communauté n'est concevable que dans la mesure où il y a auparavant un réel contrôle aux frontières externes, ce qui n'est pas garanti actuellement.

S'agissant de la drogue, qui est devenu le fléau numéro un, directement responsable de plus de 35 p. 100 des crimes et des délits et de plus de 65 p. 100 des délits commis par les jeunes, il est bien évident qu'il faut tout d'abord définir une politique au niveau des Douze. Vous venez de parler du problème de la Hollande. Il est grave, mais ce n'est pas le seul.

Le Gouvernement sera conduit à proposer au Parlement les mesures nécessaires, très probablement au début du mois de mai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### VOTE PAR PROCURATION

**M. le président.** La parole est à M. Antoine Rufenacht.

**M. Antoine Rufenacht.** Monsieur le président, ma question s'adresse, encore une fois, à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. (*Exclamations sur divers bancs.*)

**M. Charles Ehrmann.** Il n'y en a que pour Pasqua ! (*Sourires.*)

**M. Antoine Rufenacht.** Monsieur le ministre d'Etat, le vote par procuration est un mode de votation transparent et parfaitement démocratique. Cependant, un grand nombre d'électeurs sont empêchés d'y recourir en raison d'un texte législatif qui est très restrictif, notamment pour les électeurs en déplacement et en particulier pour les retraités.

Ma question est simple : envisagez-vous de déposer un projet de loi ou d'accepter que nous votions une proposition de loi permettant d'assouplir la législation en vigueur ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Les principes de notre droit en la matière sont simples : le vote est direct et, par conséquent, la procuration est l'exception. Néanmoins, dans le code électoral actuel, il est déjà prévu près d'une trentaine d'exceptions.

Le Gouvernement n'envisage pas actuellement de déposer un texte, mais je ne doute pas qu'il se trouvera dans cette assemblée des parlementaires astucieux, qui élaboreront une proposition convenable, qui pourrait éventuellement recevoir l'accord du Gouvernement. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Puis-je faire observer à l'assemblée que grâce à l'observation des nouvelles règles, ce sont huit orateurs qui, en trente minutes, auront pu s'exprimer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous passons aux questions du groupe socialiste.

#### VIOLENCE URBAINE ET POLITIQUE DE LA VILLE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Michel.

**M. Jean-Pierre Michel.** Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales et de la ville.

Madame le ministre d'Etat, parmi vos nombreuses attributions, vous avez en charge les problèmes de la ville. Or, ces derniers jours, on vous a très peu entendue et en tout cas pas vue à Paris, dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement, à Wattrelos, ou à Chambéry. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Charles Ehrmann.** Ce n'est pas Kouchner !

**M. Jean-Pierre Michel.** Pouvez-vous cependant donner ici votre sentiment sur les crimes présumés qui y ont été commis ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

**Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Effectivement, monsieur le député, on ne m'a vue ni à Tourcoing, ni à Roubaix, ni même dans Paris.

**M. Henri Emmanuelli.** Ou à Cherbourg !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Ni à Cherbourg, monsieur Emmanuelli.

Mais je pense qu'il y a quelquefois un certain goût du voyeurisme ou une certaine démagogie à se rendre sur place au moment où les gens pleurent leurs morts et ne les ont pas encore enterrés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il ne faut pas seulement songer à se rendre sur place, pour être vu à la télévision par des millions de Français...

**M. Henri Cuq.** C'est vrai !

**M. Henri Emmanuelli.** Pour Léotard !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** ... il faut annoncer des mesures concrètes. Il faut s'associer du fond du cœur à la souffrance des gens, mais aussi leur apporter des solutions qu'ils attendent depuis des années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### POLITIQUE DE LA VILLE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marc Ayrault.

**M. Jean-Marc Ayrault.** Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Madame le ministre d'Etat, faut-il supprimer les allocations familiales aux parents qui ne font pas face à leurs obligations et ne s'occupent pas suffisamment de leurs enfants ?

A peine élu, un député, spécialiste de la banlieue paraît-il, s'est prononcé en faveur de cette proposition.

**M. Ladislas Poniatowski.** Un maire communiste l'a fait aussi !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Un ministre de votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, a déclaré, sur Radio Shalom, que c'était une bonne mesure - qui n'avait d'ailleurs pas encore été décidée. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Hubert Falco.** Qu'a fait le maire d'Evreux ?

**M. le président.** Mes chers collègues, M. Ayrault a seul la parole !

Poursuivez, monsieur Ayrault !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Ces propos simplistes ont effaré bon nombre d'hommes et de femmes qui travaillent tous les jours sur le terrain...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Démago !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues !

**M. Jean-Marc Ayrault.** ...pour essayer de résoudre les problèmes extrêmement complexes que rencontrent les quartiers en difficulté, non seulement dans les banlieues ou en région parisienne, mais aussi dans les grandes villes. Ils se sont interrogés.

Vous savez bien qu'on ne résout pas les problèmes de cette façon, par la démagogie et des mesures hâtives ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Vous êtes gonflé !

**M. Arthur Dehaine.** Les socialistes n'ont fait que ça, monsieur Ayrault !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie ! Poursuivez, monsieur Ayrault.

**M. Jean-Marc Ayrault.** Monsieur le président, mes chers collègues, ce sont des problèmes qui demandent réflexion et mesure.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** La question !

**M. Gabriel Kaspereit.** C'est le théâtre de Dix heures !

**M. Jean-Marc Ayrault.** C'est vrai, monsieur le Premier ministre, vous avez annoncé qu'un débat sur la ville se tiendrait dans quelques jours.

**M. Xavier Deniau.** Eh bien, vous interviendrez alors !

**M. le président.** Concluez, monsieur Ayrault !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Madame le ministre d'Etat, vous êtes restée bien silencieuse sur ces sujets d'actualité.

Je peux le comprendre s'il s'agit d'attendre cette discussion parlementaire. Mais il y a des questions qui font l'objet d'un débat dans l'opinion publique aujourd'hui et qui nous intéressent tous.

**M. Xavier Deniau.** Il pose sa question, oui ou non ?

**M. Jean-Marc Ayrault.** Cela masque-t-il l'absence d'une politique ? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Patrick Balkany.** Un peu de décence !

**M. Charles Ehrmann.** Lamentable !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Va-t-on se contenter de discours généraux ? L'autre jour, par exemple, M. le Premier ministre a parlé d'un « plan quinquennal » - référence historique amusante.

**M. le président.** Monsieur Ayrault, il faut conclure. Posez votre question !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Vous avez dit, monsieur le président, que les auteurs des questions disposaient de deux minutes trente.

**M. le président.** Vous les avez dépassées largement !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Qu'entend faire le Gouvernement en ce domaine ? Il ne doit pas se contenter de donner dans la démagogie et de faire des propositions caricaturales (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), qui risquent d'aggraver les problèmes, d'accroître la tension...

**M. le président.** Merci de votre question, monsieur Ayrault !

**M. Jean-Marc Ayrault.** ... et de décourager les bonnes volontés sur le terrain : des élus, des fonctionnaires et de tous les militants des associations.

**M. le président.** Merci, monsieur Ayrault !

**M. Jean-Marc Ayrault.** J'aimerais, madame le ministre d'Etat, que vous nous disiez ce que vous entendez faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Roland Nungesser.** Qu'a fait M. Tapie ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

**Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Monsieur Ayrault, je tiens tout d'abord à rendre hommage du fond du cœur à tous ceux qui, sur le terrain, œuvrent pour rendre la vie dans les quartiers moins lourde qu'elle ne l'est. J'ai l'intention de travailler beaucoup avec eux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je ne me suis pas encore rendue à Roubaix ou à Tourcoing. Je veux en effet préparer sur place une réunion qui soit sérieuse.

Les problèmes sont considérables. Je suis appelée à coordonner la politique de la ville, mais cette tâche, on le sait, concerne autant le ministère de l'éducation nationale, celui de la justice, celui de l'intérieur, celui du travail et celui du logement que celui des affaires sociales dont j'ai la charge. Il

serait tout à fait déraisonnable de ma part de prétendre au bout de huit jours apporter un plan complet de coordination...

**M. Xavier Deniau.** Evidemment !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** ... qui embrasse tous ces problèmes et qui puisse être appliqué alors que nous ne saurions pas combien il va coûter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faut chiffrer les dépenses avant de promettre.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Voilà !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Sur la question précise qui a été posée au sujet des allocations familiales, et à laquelle j'ai d'ailleurs eu l'occasion de répondre ce matin en sortant du conseil des ministres, je regrette qu'il ait pu y avoir, par l'emploi de termes qui n'étaient pas toujours bien appropriés, une confusion entre les différentes aides qui sont en cause. Je soulignerai à ce propos qu'un maire communiste ne s'est pas contenté, lui, de renier des propos...

**M. Gautier Audinot et M. Eric Raoult.** C'est vrai !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** ... mais a suspendu les bons municipaux de repas et d'accès à la cantine. Pour ma part, je trouve déplorable un tel agissement. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je juge un maire - je m'en excuse. Les maires ont tout pouvoir lorsqu'il s'agit des secours apportés par la mairie.

En revanche, pour porter atteinte aux prestations légales que sont les allocations familiales, il faut des décisions de justice.

**M. Xavier Deniau.** Si les enfants vont en classe !

**Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** C'est, d'une part, la déchéance de puissance paternelle dans des cas précis, non pas de délinquance de l'enfant, mais de faute des parents. Ce sont, d'autre part, les tutelles aux allocations familiales. Il existe des garanties à l'octroi de ces aides. Le juge des enfants peut intervenir et décider qu'une tutelle sera exercée sur les parents pour que les allocations familiales soient utilisées au profit de l'enfant, et même de l'ensemble d'une famille car on ne peut pas désolidariser un enfant par rapport aux autres.

C'est dans ce cadre qu'il faut agir et le Gouvernement n'entend absolument pas porter atteinte à ces allocations, qui ont une base légale et auxquelles il ne peut être touché que par des décisions de justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### NÉGOCIATIONS DU GATT ET RÉFORME DE LA PAC

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Elle concerne le dossier difficile du GATT et de la réforme de la politique agricole commune.

Lors de la précédente législature, les groupes de l'opposition, aujourd'hui majorité, ...

**M. Jean-Paul Charlé.** Ah bon !

**M. Didier Migaud.** ... ont refusé la confiance au gouvernement de Pierre Bérégovoy sur le dossier du GATT,...

**M. Xavier Deniau.** Avec raison !

**M. Didier Migaud.** ... au prétexte que sa position n'était pas suffisamment ferme et qu'une ambiguïté subsistait quant au veto qu'opposerait la France lors d'une réunion avec ses partenaires européens.

M. Juppé, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, déclarait qu'accepter le compromis signé à Washington sur le volet agricole reviendrait à se soumettre au diktat des Américains.

Qu'en est-il aujourd'hui, monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt ?

**M. Charles Miossec.** De la « pêche » !

**M. Didier Migaud.** Quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière ?

Quant à la réforme de la politique agricole commune, résultat d'un compromis entre les douze Etats de la Communauté européenne, ...

**M. Louis de Broissia.** Mauvais compromis !

**M. Didier Migaud.** ... chacun convient qu'il est nécessaire d'y apporter quelques modifications. Toutefois, vous êtes nombreux à avoir exigé une renégociation de la PAC.

Monsieur le ministre, faites-vous de cette renégociation de la réforme de la politique agricole commune un préalable, une exigence, vis-à-vis de nos partenaires européens ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Jean Puech,** ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, un constat s'impose : les discussions qui se sont développées ces derniers temps au sujet du GATT se résument à un affrontement, réel, entre les Etats-Unis et l'Europe, la Commission européenne - plus précisément sur le volet agricole, où la France était vraiment isolée.

Il importe de rappeler que les négociations du GATT comportent non seulement un volet agricole, mais aussi un volet industriel et un volet « services ». *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Henri Emmanuelli.** On le sait !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Une question m'a été posée. J'y réponds. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Henri Emmanuelli.** La question n'est pas là ! Y aura-t-il, ou non, renégociation ?

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Nous insistons bien sur le fait, qui a été maintes fois souligné, et la semaine dernière encore, par M. le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale,...

**M. Didier Migaud et M. Augustin Bonrepaux.** Soyez clair !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** ... que le volet agricole tel qu'il est présenté aujourd'hui n'est pas recevable par la France. Je pense que ce sont là des propos clairs ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Henri Emmanuelli.** Qu'est-ce qu'on fait ?

**M. Jean Ueberchlag.** Qu'ont fait les socialistes ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Dans le cadre des négociations que nous allons reprendre, la fermeté

de la France ne sera jamais mise en défaut ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Henri Emmanuelli.** Renégociation ou pas ? Qu'est-ce qu'on fait ?

**M. le président.** Je vous en prie !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Nous avons donc aujourd'hui intérêt à faire en sorte de ne pas être isolés au niveau européen,...

**M. Henri Emmanuelli et M. Jacques Mellick.** Qu'est-ce qu'on fait ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** ... comme ce fut le cas récemment. Car cet isolement a été préjudiciable à la France et à son agriculture.

**M. Claude Bartolone.** Tout ça, ce sont des paroles vanales !

**M. Jacques Mellick.** Qu'est-ce qu'on fait ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** On va négocier globalement,...

**M. Jacques Mellick.** Qu'est-ce qu'on fait ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** ... de façon que le volet agricole soit bien traité...

**M. le président.** Deux minutes, monsieur le ministre !

**M. Jean-Pierre Michel.** Il n'a rien à dire !

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** ... et que nos agriculteurs aient des perspectives d'avenir claires. Nous nous y emploierons avec détermination. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Jacques Mellick.** Qu'est-ce qu'on fait ?

**M. Robert-André Vivien.** Vous manquez de pudeur, messieurs les socialistes !

**M. le président.** Un peu de calme, mes chers collègues !

#### RÉFORME DES LYCÉES

**M. le président.** La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg.

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, vos deux prédécesseurs ont mis en œuvre une rénovation des lycées *(exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)*, une réforme des lycées qui a été jugée positive par 64 p. 100 des enseignants *(exclamations sur les mêmes bancs)*...

**M. Charles Miossec.** C'est précisément pourquoi il faut s'en méfier !

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** ... dans un sondage CSA réalisé le mois dernier pour le ministère de l'éducation nationale.

Cette réforme vise à améliorer la réussite des lycéens en créant des modules de soutien et en resserrant le nombre des filières. Elle s'applique d'ores et déjà aux classes de seconde ; elle doit s'appliquer aux classes de première, en principe, à la rentrée prochaine, dans six mois.

En arrivant au ministère, monsieur le ministre, vous vous êtes publiquement interrogé sur l'opportunité de continuer à appliquer cette réforme.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Avec raison !

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** Cela a entraîné une incertitude pour les élèves et leur famille et a surpris.

Ce qui a surpris sans doute encore plus, c'est la composition de la commission d'évaluation de la réforme des lycées que vous avez nommée hier. Celle-ci comporte pour l'essentiel trois inspecteurs généraux ou inspecteurs d'académie et cinq proviseurs de lycée. Elle ne comporte aucun professeur de lycée en fonctions. Il y a là une conception quelque peu insolite, qui semble donner la priorité aux problèmes administratifs par rapport aux questions pédagogiques.

Cette conception-là, monsieur le ministre, vous semblez la dénoncer à l'avance dans votre propre livre *La Décennie des mal-appris*, paru en 1990 – que je cite, ne connaissant pas par cœur vos œuvres, même si je les apprécie. Vous y écriviez : « Quand un ministre, un directeur, un inspecteur, un discoureur parle de l'école, c'est de l'administration qu'il s'agit. Quand un enfant, une mère ou un père, un professeur pense à l'école, ses questions, ses doutes et sa passion vont vers la salle de classe. Et c'est bien entendu à l'essentiel, la salle de classe, que l'on consacre le moins d'attention. »

**M. le président.** Vous ne disposez que de deux minutes !

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** Je vous demande, monsieur le ministre, si, pour rester fidèle à vos propres écrits, et à votre propre conception, ce dont je ne doute pas...

**M. Jean-Pierre Michel.** Bonne question !

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** ... vous comptez maintenir telle quelle la composition de cette commission d'évaluation, qui a un style très administratif, pour ne pas dire bureaucratique, ou si, au contraire, vous comptez élargir sa composition, pour qu'elle soit mieux représentative de la communauté éducative lycéenne, ...

**M. le président.** Merci, monsieur Schwartzberg !

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** ... qui joue un rôle essentiel pour la qualité et l'efficacité de l'enseignement du second degré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le député, comme tout le monde, en tout cas comme nombre de membres de cette assemblée, j'aime les exégètes en général et tout particulièrement les exégètes de mes propres œuvres. (*Sourires.*) C'est un travers courant !

Mais, lorsqu'on cite un chiffre, il faut le faire avec précision – je vous répondrai ensuite.

Le chiffre de 64 p. 100 que vous avez cité visait des personnes interrogées sur la réforme concernant la classe de seconde et sur l'adoption des modules.

Je suis de leur avis.

La question qui se pose aujourd'hui est celle de la réforme concernant les classes de première, notamment la réforme des options.

Vous savez que cette réforme a provoqué bien des critiques et des inquiétudes.

Lesquelles ? Je les résume en quelques mots.

Inquiétude des élèves parce qu'ils doivent choisir très tôt une option, faire un choix d'orientation très précoce, alors qu'ils n'ont pas entre les mains les cartes leur permettant de faire ce choix.

**M. Jean-Paul Charié.** Ils ne peuvent pas revenir en arrière !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Inquiétude des administratifs car ils estiment, qu'il s'agisse des proviseurs ou

des recteurs, qu'ils n'auront pas les moyens à la rentrée 1994 de mettre la réforme en application pour les classes terminales. Les locaux ne sont pas suffisants, et les horaires non plus – les administratifs sont unanimes à le dire.

**M. Christian Bataille.** Il faut des moyens !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Inquiétude enfin de la part des pédagogues. Un certain nombre d'entre eux, les scientifiques les plus éminents, par exemple Jacqueline de Romilly et Pierre-Gilles de Gennes, ...

**Un député du groupe socialiste.** Jacqueline de Romilly « scientifique », parlons-en !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** ... expliquent que cette réforme est profondément nuisible (*exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) au parcours classique, d'un côté, et au parcours scientifique, de l'autre, et que nous avons le droit, défenseurs de la culture générale, d'être attachés à l'un et à l'autre.

Vous m'avez interrogé sur la composition de la commission.

**M. le président.** Deux minutes, monsieur le ministre ! ...

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Eh bien, monsieur Schwartzberg, figurez-vous que la composition de la commission va précisément dans le sens du souci que vous exprimez et que vous exprimiez en me citant.

Si je n'ai pas mis d'enseignant dans la commission, c'est parce que celle-ci a comme mission d'auditionner tous les syndicats d'enseignants et toutes les associations de professeurs de disciplines, ainsi qu'un grand nombre de scientifiques, parmi lesquels ceux que j'ai cités.

C'est la raison pour laquelle vous aurez l'avis de tous les enseignants français. Vous l'aurez avant le 30 avril, date à laquelle nous communiquerons les décisions qui nous paraissent devoir être prises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### SITUATION EN BOSNIE

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Claude Malhuret.

**M. Claude Malhuret.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Monsieur le ministre, depuis plus d'un an, l'incapacité à résoudre le drame de la Bosnie constitue une honte pour l'Europe, et par conséquent pour notre pays.

Je suis le premier, ayant été président de Médecins sans frontières, à approuver l'action humanitaire. Mais il faut dire clairement aussi qu'en aucun cas cette action humanitaire n'aurait dû servir d'alibi aux gouvernements pour leur inaction politique.

Et pourtant, il faut remarquer que, depuis plus d'un an, les gouvernements occidentaux se sont contentés de répondre aux tanks serbes par des ambulances et aux obus serbes par des convois de médicaments et de vivres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Tout à fait !

**M. Claude Malhuret.** Au mois de décembre dernier, la situation était tellement grave que M. Edouard Balladur déclarait dans une interview que, si l'interdiction de survol

ne suffisait pas, il faudrait prendre les moyens pour - je le cite - « neutraliser les batteries serbes qui bombardent Sarajevo ».

Depuis cette déclaration, la situation s'est encore aggravée. La purification ethnique continue, les bombardements ont redoublé, les populations sont massacrées, et les Serbes viennent de refuser le plan Vance-Owen, qui, pourtant, leur accordait encore plus que ce qu'ils réclamaient il y a quelques mois.

Ma question, monsieur le ministre, est la suivante.

Premièrement, la France compte-t-elle, dans les jours qui viennent, proposer à l'ONU une action efficace pour stopper enfin l'agression, au-delà de l'aide humanitaire, au-delà de l'interdiction de survol, dont on voit bien aujourd'hui qu'elle n'est pas efficace, puisque, depuis dimanche, les bombardements non seulement n'ont pas cessé, mais encore ont redoublé ?

Deuxièmement, la France compte-t-elle demander que l'on rediscute à l'ONU des conditions de l'embargo ? En effet, aujourd'hui, celui-ci est appliqué de façon sélective et aboutit au fait que les Serbes, surarmés, bombardent des populations mises dans l'incapacité de se défendre.

Troisièmement, alors qu'un véritable SOS a été lancé depuis deux jours par les dirigeants du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, quelles instructions et quels moyens la France compte-t-elle donner à son contingent en Bosnie pour qu'il puisse véritablement mener sa mission humanitaire alors qu'il se voit aujourd'hui quotidiennement humilié et que ses chefs sont chaque jour obligés de supplier les agresseurs pour faire passer le moindre convoi, le moindre camion vers les villes assiégées ?

Monsieur le ministre, je le disais tout à l'heure, 1992 restera une année sombre pour l'Europe. Les Français attendent aujourd'hui du Gouvernement qu'il montre le chemin de l'honneur retrouvé, qu'il montre que la France a encore, au cœur de l'Europe, en cette fin de siècle, un message à délivrer : celui de la justice, de la liberté et des droits de l'homme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

**M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur le député, je vous prie d'abord de bien vouloir excuser M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, qui est retenu à Tokyo par une réunion du groupe des Sept consacrée à l'examen des mesures destinées à aider la Russie.

Mes premières paroles seront pour déplorer avec vous les erreurs d'analyse, les retards, les contradictions, les atermoiements qui, depuis deux ans, ont conduit à ce qui est devenu la tragédie yougoslave. Il est des crises que l'on ne peut pas prévoir ; or, la crise de Yougoslavie était une crise prévisible, prévue et même annoncée par ceux qui en ont été ses futurs acteurs.

Je voudrais ensuite saisir cette occasion pour rendre hommage aux forces françaises, aux 5 000 Français que le ministre de la défense a visités voici quelques jours et qui, sous le casque de la FORPRONU, participent dans des conditions très difficiles à l'opération de maintien de la paix, ainsi qu'aux organisations humanitaires, qui travaillent également dans des conditions très difficiles. Je déplore comme vous, monsieur le député, le fait que leur action, leur courage et parfois leur héroïsme aboutissent, faute de volonté politique claire, au contraire de ce pour quoi ils ont été envoyés.

En l'état actuel de la situation, le Gouvernement français s'est fixé deux priorités : tout faire pour rétablir la paix en Bosnie-Herzégovine ; tout faire pour empêcher l'extension des tensions dans la région.

En ce qui concerne le retour à la paix, nous avons décidé dès la semaine dernière de renforcer le contrôle de l'embargo sur le Danube. Ainsi, lundi dernier, s'est mise en place la Force internationale de surveillance de l'activité aérienne au-dessus de la Bosnie.

Enfin et surtout, la France soutient...

**M. le président.** Deux minutes, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Il s'agit, monsieur le président, de la paix et de la guerre en Yougoslavie, vous m'accorderez bien quelques secondes !

**M. le président.** Je le sais bien, mais ce ne sont pas des problèmes que nous réglerons au cours d'une séance de questions d'actualité. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Gabriel Kaspereit.** Bravo, monsieur le président !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** La France soutient, cette semaine, avec beaucoup de détermination, devant le Conseil de sécurité, une nouvelle résolution qui tend exercer une pression maximale sur la Serbie et le Monténégro en les menaçant de nouvelles sanctions si ces Etats continuent de refuser l'application du plan Vance-Owen.

La Russie, soutenue en cela par les Etats-Unis d'Amérique, a demandé un délai supplémentaire de quinze jours pour des raisons de politique intérieure que chacun connaît. Je tiens à vous dire au nom du Gouvernement que, dans l'hypothèse où, finalement, le vote interviendrait plus vite - on parle aujourd'hui d'un vote au cours de la semaine - la France approuvera le renforcement des sanctions à l'égard des Etats qui ne respectent pas le plan Vance-Owen. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Charles Miossec.** Très bien !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Enfin, j'indique que la France est déterminée à prendre, en liaison avec ses partenaires, les initiatives nouvelles qui peuvent s'imposer de façon à éviter l'extension de ces tensions dans l'ensemble de la région. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

#### AIDES AUX PÊCHEURS

**M. le président.** La parole est à M. René Couanau.

**M. René Couanau.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Monsieur le ministre, les problèmes de la pêche ne datent pas de janvier et de février derniers. La chute brutale des cours, qui est largement due aux importations hors-CEE non contrôlées, n'a été, si j'ose dire, que la goutte d'eau qui a fait déborder la mer ! *(Exclamations.)*

Depuis longtemps, nous étions plusieurs à penser, avec les professionnels, que la situation devait être traitée au fond et qu'il convenait de tirer la sonnette d'alarme.

Vous avez entrepris, monsieur le ministre, un certain nombre de concertations avec les professionnels et je crois que vous allez vous rendre sur les quais bretons en fin de semaine pour prendre encore des contacts. Nous voudrions connaître cet après-midi, à l'Assemblée nationale, sinon le détail des actions que vous envisagez, au moins les orienta-

tions que vous entendez prendre et vos intentions sur trois points.

Le premier concerne les mesures d'urgence à prendre. Avez-vous l'intention, monsieur le ministre, de mettre enfin en place le dispositif qui avait été annoncé par votre prédécesseur et qui n'a pas vu le jour, ou entendez-vous le modifier ou l'ajuster en fonction des consultations que vous entreprenez ?

Ensuite, quel calendrier et quelle méthode allez-vous adopter pour traiter au fond le problème de la pêche française, c'est-à-dire celui des investissements, celui du surendettement, celui des circuits et du marché du poisson ?

Enfin, pouvez-vous nous assurer aujourd'hui de votre détermination et de celle du Gouvernement à obtenir de l'Europe le respect strict de la préférence communautaire et la fixation de prix minima convenables ?

Les élus du littoral, mais je crois aussi toute l'Assemblée nationale, seront attentifs à vos observations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Le problème de la pêche, comme celui de l'agriculture, fait partie des toutes premières préoccupations du Gouvernement et M. le Premier ministre a tenu à l'indiquer clairement, voici huit jours, en recevant l'ensemble des représentants qualifiés des organisations professionnelles du secteur de la pêche.

A la demande de M. le député du Finistère Ambroise Guellec, ancien ministre, j'ai moi-même reçu les représentants des comités de survie et des épouses de marins.

La situation est grave, difficile et très tendue. La concertation est vraiment engagée, et engagée au fond.

A ce jour, je puis vous dire que les engagements de l'Etat qui ont été pris, et qui n'ont peut-être pas été totalement financés, seront tenus. Ils le seront, avec peut-être quelques modifications dans les modalités d'attribution car je constate que, à la demande quasi générale, il est important de revoir celles-ci très rapidement.

Comme vous l'avez rappelé, je me rendrai sur place. Je tiens à rencontrer ces populations là où elles vivent leurs problèmes, des problèmes difficiles. J'ajoute que ces gens font un travail bien souvent dangereux.

Mardi - c'est dire combien l'agenda est tendu - nous rencontrerons à nouveau les représentants des organisations professionnelles qui doivent nous faire des propositions.

Tout cela sera rapidement examiné, notamment dans le cadre de la préparation d'un collectif budgétaire. Si des mesures concrètes peuvent être avancées pour répondre aux problèmes que vous avez évoqués, nous mettrons tout en œuvre pour faire de ce secteur de notre économie nationale un secteur aussi important qu'il doit l'être. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

#### VIOLENCE URBAINE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.

**M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, se servant du prétexte de la mort dramatique du jeune Makomé, mort à la suite de laquelle

vous avez pris des sanctions, j'ai été très étonné et surpris de voir avec quelle hargne et quelle rage des bandes organisées ont pillé et saccagé systématiquement des magasins dans les 18<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements de Paris, tout en insultant les gens. Les forces de l'ordre, qui ont résisté pendant plusieurs heures, ont compté quarante blessés dont huit ont dû être hospitalisés.

Ma question, monsieur le ministre, est donc la suivante : qu'allons-nous faire face à ces bandes - on les connaît - qui terrorisent certains quartiers de Paris ? En effet, dans certains quartiers des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements, les gens n'osent plus sortir à la tombée de la nuit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, nous nous trouvons confrontés au problème de la violence urbaine, laquelle comporte deux éléments.

D'abord, il y a le cas des bandes constituées de jeunes gens âgés de quinze à dix-sept ans, et parfois même beaucoup plus jeunes. Devant de telles bandes, la police est quelque peu désarmée. Et il est vrai que les interventions des forces de l'ordre sont difficiles et peuvent parfaitement tourner au drame. Il n'en reste pas moins que des mesures doivent être prises et qu'elles le seront. Nous ne pouvons pas accepter que des quartiers ou des rues de Paris soient ainsi livrés à la violence.

Ensuite, il y a le cas des casseurs et des pillards professionnels. Naturellement, ceux-là ne doivent s'attendre à aucune indulgence de notre part : je dirais même qu'ils doivent plutôt s'attendre à subir la rigueur des lois !

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Très bien !

**M. Aymeri de Montesquiou.** Bravo !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Je voudrais à ce propos mettre en garde les étrangers qui seraient interpellés à l'occasion de telles manifestations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Il est bien évident qu'ils s'exposeraient alors à être l'objet de mesures d'expulsion. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Certes, les étrangers entrés légalement sur notre territoire ont le droit d'y vivre paisiblement, mais à condition qu'ils respectent nos lois, lois à l'abri desquelles d'ailleurs ils se trouvent. Mais, dès lors qu'ils ne le font pas, ils doivent s'attendre à ce que nous en tirions toutes les conséquences. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

#### NUAGE RADIOACTIF

**M. le président.** La parole est à M. Claude Gaillard.

**M. Claude Gaillard.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'environnement.

Monsieur le ministre, sept ans après Tchernobyl, la Russie vient de connaître un nouvel accident avec l'explosion d'un conteneur de déchets nucléaires au sein du complexe militaro-industriel de Tomsk. Selon les informations connues, cet accident risque de ne pas être le dernier, hélas ! Et cela pose tout le problème de l'aide qu'il nous appartient d'apporter.

L'une des conséquences de ce type d'accident, chacun le sait, est le déplacement d'un nuage de particules radioactives que personne n'est capable de maîtriser. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande de nous indiquer quelles sont les mesures prises par la France pour suivre le déplacement de ce type de nuage radioactif et s'il existe une coopération internationale en la matière.

De façon corollaire, quelles sont les mesures prises à ce jour dans le domaine de la protection civile ? Le cas échéant, doivent-elles être renforcées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'environnement.

**M. Michel Barnier, ministre de l'environnement.** Monsieur le député, il existe précisément un service officiel - le Service central de protection contre les rayonnements ionisants - qui est chargé de collecter et de diffuser en tant que de besoin les informations lorsque des accidents comme celui que nous connaissons en ce moment se produisent.

Ce service est placé sous la responsabilité de mon collègue, M. Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, et je puis vous préciser, en accord avec lui, que l'attitude des pouvoirs publics et du Gouvernement consistera, comme c'est le cas aujourd'hui, à dire les faits, à dire les chiffres, à dire la vérité et à la dire tout de suite.

Dans le cas de l'accident survenu à Tomsok dans une usine de retraitement, le nuage radioactif que vous avez évoqué se dirige, selon les informations dont nous disposons, plutôt vers l'est de l'Europe. Toutefois, si un tel déplacement est de nature à nous rassurer de manière temporaire en France, il ne nous interdit pas de nous préoccuper de la situation écologique dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Cette situation explique en partie pourquoi dans quelques jours, le 27 et le 28 avril, à Lucerne, en Suisse, l'ensemble des ministres européens de l'environnement de l'est et de l'ouest de l'Europe se réuniront pour évoquer l'assainissement écologique dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Mesdames, messieurs les députés, à l'est de l'Europe, on ne meurt pas seulement de la guerre. on y meurt aussi de froid, de faim ou de pollution comme on l'a vu avec l'accident de Tchernobyl et comme on le voit avec celui d'aujourd'hui. Cela justifie à mon sens que nous ne soyons pas indifférents. En effet, il s'agit de notre sécurité autant que de celle des peuples de ces régions d'Europe centrale et orientale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### SITUATION DES ENTREPRISES FRANÇAISES FACE AUX MOUVEMENTS DES MONNAIES

**M. le président.** La parole est à M. Georges Chavanes.

**M. Georges Chavanes.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, au mois de septembre 1992, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie et le Portugal ont largement dévalué leurs monnaies respectives dans des proportions qui, aujourd'hui, font que ces monnaies ont baissé de 15 à 30 p. 100 suivant les pays. Cette situation a entraîné des conséquences dramatiques pour beaucoup d'industries françaises exportatrices qui ont perdu leurs marchés à l'exportation. Parfois, ces mêmes entreprises ont perdu de nombreuses commandes en France parce qu'elles auraient dû casser leurs prix et vendre à perte ; en refusant de le faire nos entreprises ont perdu des parts de marchés difficiles à conquérir.

Je sais, monsieur le Premier ministre, que vous êtes à juste titre un partisan du franc fort. Je sais aussi que vous souhaitez que le franc conserve sa parité par rapport au deutchmark. Mais qu'envisagez-vous pour éviter que, dans les mois qui viennent, nos entreprises perdent leur compétitivité et continuent, comme elles l'ont fait durant les huit derniers mois, à licencier et à faire faillite ?

**M. le président.** La parole est M. le Premier ministre.

**M. Edouard Balladur, Premier ministre.** Monsieur le député, pour répondre directement et précisément à votre question, je vous indique que, pour aider nos entreprises qui supportent lourdement le poids des charges financières, je compte faire en sorte que les taux d'intérêt baissent dans notre pays.

Il y a quinze jours, le nouveau gouvernement a, par ma voix, défini la politique qu'il compte suivre en matière économique et financière : il s'agit d'une politique de redressement économique et budgétaire et d'une politique de stabilité monétaire.

Pourquoi la stabilité ? J'ai déjà dit et je répète que ce n'est pas seulement un objectif international ou européen, mais que c'est un objectif national. A toutes les époques où notre pays a été puissant et respecté, il a eu une monnaie solide. Certes, cela ne suffit pas pour être puissant et respecté ni pour avoir une économie prospère, mais c'est la condition. Or j'ai la satisfaction de constater aujourd'hui, quinze jours après l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, que la différence des taux d'intérêt à court terme - à trois mois pour être précis - entre la France et l'Allemagne, qui était supérieure à 3 p. 100 il y a quinze jours, est à peine supérieure à 1 p. 100 aujourd'hui. En quinze jours donc, grâce à la politique de confiance que nous avons pu susciter, nous avons fait en sorte que les taux d'intérêt, essentiels pour le financement des entreprises, baissent déjà substantiellement.

Ce n'est pas assez ? Non, ce n'est pas assez. Pour autant, je ne fixerai pas d'objectifs chiffrés à notre action. Je ferai tout, notamment par le collectif budgétaire que j'ai demandé à M. le ministre du budget de préparer et dont vous serez saisis en temps utile, mesdames, messieurs les députés, pour que la baisse des taux d'intérêt se poursuive. C'est ainsi que nous pouvons commencer à espérer résoudre le problème des entreprises françaises. Mais tout cela ne sera pas suffisant : il faudra faire en sorte que leurs charges baissent également. Tel sera l'un des objectifs du collectif qui vous sera soumis.

Notre politique est claire : nous ne faisons pas de la stabilité monétaire l'*alpha* et l'*omega* de toute la politique économique et financière ; nous en faisons un élément important et, grâce à cette stabilité, j'en suis persuadé, nos entreprises connaîtront une compétitivité et un dynamisme plus grands. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### ENDETTEMENT ET DIFFICULTÉS DES AGRICULTEURS

**M. le président.** La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

**M. Aymeri de Montesquiou.** Monsieur le Premier ministre, vous avez annoncé des mesures nationales en faveur de l'agriculture et vous avez souligné tout l'intérêt que vous portiez à celle-ci en recevant dès les premiers jours les représentants des professions agricoles.

Le désendettement est la clé de voûte de l'avenir de notre agriculture. La dette est en effet devenue insupportable pour

nos agriculteurs. Les plus touchés sont ceux qui ont investi, qui se sont comportés en entrepreneurs, suivant en cela les directives de la Commission européenne et du Gouvernement français. Cet endettement a souvent été engendré par des contrats qui portent la signature de l'Etat. Les agriculteurs sont désespérés car ils ne peuvent y faire face en raison de l'effondrement des prix agricoles.

Monsieur le Premier ministre, quelles mesures vigoureuses de restructuration comptez-vous prendre pour remédier à cette situation? Prendrez-vous des mesures spécifiques en faveur des départements fragiles, tel celui du Gers, où les mesures nationales se sont révélées inadaptées? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Eric Raoult.** Très bien!

**M. Henri Emmanuelli.** Nationalisez le Crédit agricole!

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Jean Puech,** ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, dans un premier temps, nous faisons l'inventaire des dispositifs qui fonctionnent à l'heure actuelle pour aider les agriculteurs en difficulté, comme les plans de redressement.

Vous avez parlé de la mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune: il existe un certain nombre de dispositifs dont il faut mesurer l'efficacité.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Lesquels?

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Nous procédons donc à une évaluation. M. le Premier ministre recevra dans quelques semaines, le 7 mai prochain exactement, les organisations professionnelles agricoles pour faire le point, examiner les ajustements possibles et l'application de mesures nouvelles.

L'objectif recherché est de restaurer les marges financières nécessaires au bon équilibre de ces véritables entreprises que sont les exploitations agricoles. C'est aussi celui de donner, comme je l'ai dit tout à l'heure, des perspectives nouvelles au monde agricole, qui est en train de se remettre en question, et d'aborder les problèmes de fond.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Lesquels?

**M. Christian Bataïka.** Précisez!

**M. le président.** Monsieur Bataïka, je vous en prie!

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Bien évidemment, ce ne sera pas en une semaine que l'on précisera ce que vous n'avez pas été capables de faire en plus de dix ans! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Henri Emmanuelli.** Pour l'instant, vous faites du vent!

**M. Jean-Pierre Michel.** C'est nul!

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Monsieur de Montesquiou, tout cela montre combien l'agriculture est un domaine important, mais aussi combien les problèmes auxquels sont confrontés nos compatriotes agriculteurs sont sévères. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Avec M. le Premier ministre, l'ensemble du Gouvernement est mobilisé pour donner une réponse à leur attente...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Quelle réponse?

**M. Robert-André Vivien.** Ils interrompent sans vergogne!

**M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.** Vous souhaitez apporter la confirmation de cette confiance que nous

souhaitons redonner: c'est ce que nous sommes en train d'entreprendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### JEUNESSE

**M. le président.** La parole est à M. André Gérin.

**M. André Gérin.** Monsieur le président, je voudrais m'adresser au ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, ou au ministre de la jeunesse et des sports – peut-être aux deux.

Au préalable, je dirai que nous partageons l'émotion des progressistes devant l'assassinat du secrétaire général du parti communiste d'Afrique du Sud... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Vous allez voir qu'il va demander une minute de silence!

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues! Un peu de calme!

**M. André Gérin.** L'Assemblée nationale devrait, à cette occasion, faire preuve de vigilance et de solidarité dans le cadre de notre contribution à l'élimination de l'apartheid.

**Plusieurs députés du groupe communiste.** Très bien!

**M. André Gérin.** Je souhaite d'autre part, monsieur le président, me faire l'écho du drame des jeunes tués par des policiers et exprimer ma solidarité aux familles. Au-delà de ce drame, il nous faut traiter des raisons de fond de la violence endémique, liée au chômage, au mal-vivre, à tout un ensemble de problèmes.

Je tiens à dire ici, en tant que maire de Vénissieux, ville qui compte 25 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans, et fort de l'expérience des Minguettes, que la jeunesse aspire, dans sa grande masse, à une véritable citoyenneté et qu'elle rejette la marginalisation et l'exclusion.

Nous avons déposé une proposition de loi relative aux droits de la jeunesse. Je souhaite que cette proposition de loi puisse être débattue par l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne l'emploi, il faut en finir avec les petits boulots et faire en sorte...

**M. le président.** Deux minutes se sont déjà écoulées!

**M. André Gérin.** ... que l'on puisse s'attaquer au secteur bancaire et à la responsabilité des groupes industriels, développer l'apprentissage, attribuer le RMI à partir de l'âge de dix-huit ans, permettre l'accès aux soins à tous les jeunes sans exception...

**M. le président.** Dans les dix secondes qui vous restent, mon cher collègue, pourriez-vous poser votre question?

**M. André Gérin.** Je termine, monsieur le président...

**M. le président.** Non, posez votre question. Sinon, je vais vous retirer la parole!

**M. André Gérin.** Je demande donc que l'on examine la possibilité d'attribuer le RMI à partir de l'âge de dix-huit ans, le maintien de l'accès aux soins pour tous les jeunes et des mesures spécifiques en matière de droit au logement. Je termine...

**M. le président.** Non, je ne puis vous laisser poursuivre, mon cher collègue!

La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

**Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.** Monsieur le député, vous avez évoqué à juste titre la jeunesse, cette jeunesse aujourd'hui souffrante, sans emploi, malheureuse, aux parents souvent désunis et qui vit dans ces quartiers où, comme l'a rappelé le ministre de l'intérieur, la sécurité n'est pas suffisamment assurée - les jeunes en sont souvent les premières victimes.

Je tiens à vous assurer que le Gouvernement est très attentif à cette question et qu'il y a déjà consacré plusieurs réunions. Vous me direz que cela ne suffit pas. Mais nous ne pouvons pas décréter en quelques jours les mesures très importantes qui doivent être prises et toucher tous les aspects de la vie des jeunes.

Vous avez plus particulièrement parlé de la drogue et de la santé. Hier encore, dans mon bureau, nous évoquions ce problème avec certains spécialistes du ministère et M. le ministre délégué à la santé. Nous nous sommes dit que nous devions reconnaître là une priorité.

Nous avons déjà demandé à nos services de faire des propositions et nous aurons très prochainement l'occasion d'en reparler ici puisque, avant d'arrêter des mesures définitives, nous voulons entendre tous les députés qui ont une expérience de terrain nous faire leurs suggestions, dont nous ne manquerons pas de tenir compte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

#### EMPLOI

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Colliard.

**M. Daniel Colliard.** Monsieur le président, ma question, qui portera sur l'emploi, s'adresse plus particulièrement à M. Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Monsieur le ministre, la semaine dernière, M. le Premier ministre, ici même, disait que l'emploi était l'une des priorités absolues du Gouvernement. Or chaque jour ou presque, des groupes industriels et bancaires parmi les plus puissants annoncent, certes, des résultats financiers florissants, mais aussi de véritables charrettes de licenciés.

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation d'un certain nombre d'établissements industriels de la Seine-Maritime.

Je parlerai en premier lieu des établissements du groupe Renault. Tous les sites connaissent des réductions d'effectifs. Il existe même un projet de suppression d'un bureau d'études dans la région dieppoise et, aujourd'hui même, la presse annonce que le transit de 50 000 véhicules Renault sera enlevé au port du Havre au bénéfice d'un port étranger.

En second lieu, j'appellerai également votre attention sur la situation de l'usine Strafor de Fécamp : le transfert de certaines productions vers le Maroc a pour conséquence trente-cinq licenciements ; à Caix-Barville, la fermeture de l'usine William-Saurin est à l'origine de cent trente-deux licenciements ; à Sotteville-lès-Rouen, le transfert à l'étranger d'une partie des productions de Sopalin induit trois cent douze licenciements sur quatre cent soixante-cinq emplois.

Je me permettrai d'attirer aussi votre attention sur les délocalisations, dont l'opportunité vient d'être mise en cause par le comité économique et social de la région Ile-de-France.

Monsieur le ministre, le groupe communiste considère que toutes ces situations n'ont rien de fatal et je formulerai cinq propositions.

Nous vous demandons, premièrement, de vous opposer aux transferts de production ; deuxièmement, de vous

appuyer sur la loi mise en œuvre grâce à l'initiative des députés communistes et qui rend nulles et de nul effet les procédures de licenciement dépourvues de plans de reclassement ; troisièmement, de déposer un projet de loi afin d'empêcher les profits financiers, détournés de l'investissement productif et de la création d'emplois ; quatrièmement, de mettre en réexamen les délocalisations décidées par le précédent Gouvernement ; cinquièmement, enfin d'organiser dans cette assemblée un grand débat sur la lutte contre le chômage et pour l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, les exemples que vous avez cités et les commentaires dont vous les avez assortis conduisent à poser le problème de l'emploi, et donc du chômage.

A la fin du mois de février, le cap des trois millions de chômeurs régulièrement recensés a été dépassé. Ce triste constat appelle trois brefs commentaires.

D'abord, l'évolution récente est particulièrement préoccupante. Il a été recensé 298 000 chômeurs de plus en 1991 et 149 000 chômeurs de plus en 1992. Au vu des résultats du quatrième trimestre 1992, il est indiscutable que le taux de croissance a été négatif, que les moteurs de la croissance se sont grippés et que l'investissement a chuté davantage.

Ensuite, trois phénomènes marquent les esprits.

Le premier, que vous avez évoqué, est celui des licenciements économiques qui frappent un certain nombre de grandes entreprises. Mais le tissu des PME-PMI de notre pays est lui-même fragilisé.

Le deuxième est le chômage des cadres, qui va croissant : en 1991, il a augmenté de 22 p. 100.

Le troisième est le risque, effectivement très grand, de l'exclusion. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, par la voix du Premier ministre, a fait de l'emploi une préoccupation centrale.

Pour finir, monsieur le député, et ce sera mon troisième et dernier commentaire, je vous dirai que, dans le cadre d'une concertation très étroite, le Gouvernement cherchera à répondre à trois questions : quelles mesures doit-on mettre en œuvre pour favoriser la relance et obtenir, par voie de conséquence, une inversion de la courbe du chômage ? Comment optimiser le traitement social du chômage ? Comment permettre une meilleure adéquation entre les offres et les demandes d'emplois, en développant un certain nombre de filières de formation au premier rang desquelles doit figurer l'apprentissage ? *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

#### AIDES COMMUNAUTAIRES A LA RÉGION DU HAINAUT

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Borloo, non-inscrit.

**M. Jean-Louis Borloo.** Monsieur le Premier ministre, depuis quinze jours, les mots « solidarité », « disparité », « précarité » et « aménagement du territoire », qui vont ensemble, ont souvent été prononcés, notamment dans cette assemblée, et je m'en réjouis. Mais votre gouvernement va être, dans quelques jours, confronté au problème de la détermination de la liste des zones dites « en grande difficulté » en Europe.

Bruxelles, sans que le gouvernement précédent ait réagi, a déjà arrêté sa liste et va vous la proposer au prochain Conseil des ministres.

Cette liste présente quelques caractères ubuesques. J'en veux pour exemple le Hainaut belge, qui est intégré dans une zone d'aide massive – c'est l'objectif numéro un – et nous nous en réjouissons pour nos amis belges, alors que le Hainaut français, qui connaît les mêmes problèmes mais légèrement aggravés, et qui compte 700 000 habitants, n'y est pas intégré au seul motif qu'il ne constitue pas une entité administrative française.

Ma question sera double.

Lorsque la liste va vous être proposée, allez-vous demander que le Hainaut français, dont les 700 000 habitants sont les plus touchés en France aujourd'hui, bénéficie, du fait du principe de proximité, des mêmes aides que le Hainaut belge ?

Allez-vous satisfaire vos amis intimes – le président Giscard d'Estaing et notre ministre de la culture, Jacques Toubon, tout récemment nommé – en donnant enfin à cette partie intégrante de la France les moyens d'une administration, ainsi que ceux de la décentralisation et de la déconcentration, et cela en créant un département du Hainaut ? (*« Bravo ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

**M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur le député, dans les mois qui viennent, les institutions européennes auront effectivement à examiner une nouvelle réforme de ce qu'on appelle les fonds structurels et de la carte des aides des zones aidées dans la Communauté.

Nous abordons le dossier avec l'idée simple qu'il faut distinguer deux catégories de zones : d'une part, les zones « super-aidées », qui doivent être définies au niveau communautaire et, d'autre part, les zones dont la délimitation doit être décidée au niveau national en fonction de l'application du principe de subsidiarité.

Je vous rappelle que, grâce à la réforme constitutionnelle votée au mois de juin dernier – je pense au nouvel article 88-4 de la Constitution – ce type de décision communautaire donnera lieu à saisine pour avis et pour vote d'une résolution de l'Assemblée nationale, d'une part, et du Sénat, d'autre part.

**M. René Couanau.** Très bien !

**M. le ministre délégué aux affaires européennes.** Vous serez donc amenés, mesdames, messieurs les députés, à faire des propositions. J'espère cependant que vous ne proposerez pas d'inscrire en zones super-prioritaires les 577 circonscriptions françaises ! (*Sourires.*)

Soyez sûrs en tout cas que le Gouvernement sera très attentif à ce que dira l'Assemblée nationale sur ce point et que cela lui servira de cadre de référence pour la négociation communautaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Edouard Balladur, Premier ministre.** Monsieur le député, je voudrais compléter les propos que vous a adressés M. le ministre délégué aux affaires européennes en réponse à votre interrogation sur la situation de votre région.

Le Gouvernement tout entier est conscient du fait que sa politique d'aménagement du territoire doit s'appliquer, parmi les premières priorités, à la région dont vous êtes l'élu. C'est la raison pour laquelle, l'un des premiers déplacements

que j'effectuerai en province sera, si vous voulez bien m'y inviter, chez vous ! (*« Très bien ! » et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Louis Borloo.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Pour conclure cette séance de questions, monsieur le président, si vous m'y autorisez, je voudrais dire au nom du Gouvernement que cette première expérience de spontanéité a été à mes yeux parfaitement réussie. Dieu me garde de juger les interventions des parlementaires mais, en ce qui concerne celles des membres du Gouvernement, j'espère que vous voudrez bien me donner acte qu'elles ont en général eu lieu dans le respect le plus scrupuleux des règles que vous avez fixées, et que vous avez bien fait de fixer.

Je suis donc très confiant dans l'avenir de cette procédure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Monsieur le Premier ministre, je vous donne bien volontiers acte du respect des règles fixées.

Au terme de cette séance, je voudrais moi-même remercier tous ceux – membres du Gouvernement et députés – qui m'ont aidé à commencer à donner un tour nouveau aux questions au Gouvernement. Grâce aux efforts et à la bonne volonté de chacun, nous avons pu entendre vingt et une questions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Nous avons encore des progrès à faire, mais je crois que nous sommes sur la bonne voie. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je suis sûr, dans ces conditions, que vous voudrez bien, mesdames, messieurs, comprendre et pardonner l'indispensable fermeté dont j'ai dû parfois faire preuve. (*Sourires.*)

Nous en avons terminé avec les questions au Gouvernement.

5

## FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 30 avril inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Vendredi 16 avril, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Mercredi 21 avril, à quinze heures :

Questions au Gouvernement.

Vendredi 23 avril, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Mardi 27 avril, à seize heures,

Mercredi 28 avril, à neuf heures trente et à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation sur la ville et les banlieues.

Vendredi 30 avril, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

5

### DÉCLARATION DE PATRIMOINE ET CUMUL DE MANDATS

**M. le président.** Je rappelle à nos collègues qu'ils doivent adresser leur déclaration de patrimoine au secrétariat général de la présidence, avant le samedi 17 avril, à zéro heure.

Ils doivent également dans le même délai, si leur élection n'a pas fait l'objet d'un recours, se mettre, le cas échéant, en conformité avec la législation sur le cumul des mandats.

7

### COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

**M. le président.** Les scrutins pour l'élection des juges de la Haute Cour de justice sont en cours dans les salles voisines de la salle des séances. Ils seront clos à dix-huit heures.

Je rappelle que l'élection des juges titulaires et suppléants requiert la majorité absolue des membres composant l'Assemblée. Je vous invite donc, instamment, à participer à ces scrutins.

Je vais suspendre la séance jusqu'à la proclamation des résultats, qui aura lieu vers dix-huit heures quarante-cinq.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-huit heures cinquante.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

8

### HAUTE COUR DE JUSTICE

#### Résultat du scrutin pour l'élection des douze juges titulaires

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin pour l'élection des douze juges titulaires de la Haute Cour de justice :

Nombre de votants .....	417
Bulletins blancs ou nuls.....	1
Suffrages exprimés .....	416
Majorité absolue des membres composant l'Assemblée .....	289

Ont obtenu :

M. Jacques Limouzy : 414 suffrages ;  
Mmes Suzanne Sauvaigo : 414 suffrages ;  
Nicole Catala : 414 suffrages ;  
MM. Jean-François Deniau : 413 suffrages ;  
Pierre Mazeaud : 413 suffrages ;  
Didier Migaud : 413 suffrages ;  
Alain Griotteray : 412 suffrages ;  
Patrick Ollier : 412 suffrages ;  
Georges Hage : 411 suffrages ;  
Jean-Pierre Pierre-Bloch : 411 suffrages ;  
Jean-Jacques Hiest : 410 suffrages ;  
Jean-Pierre Michel : 409 suffrages.

En conséquence, Mme Nicole Catala, MM. Jean-François Deniau, Alain Griotteray, Georges Hage, Jean-Jacques Hiest, Jacques Limouzy, Pierre Mazeaud, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Patrick Ollier, Jean-Pierre Pierre-Bloch, Mme Suzanne Sauvaigo ayant obtenu la majorité requise, je les proclame juges titulaires de la Haute Cour de justice.

#### Résultat du scrutin pour l'élection des six juges suppléants

**M. le président.** Voici maintenant le résultat du scrutin pour l'élection des six juges suppléants de la Haute Cour de justice :

Nombre de votants .....	403
Bulletins blancs ou nuls.....	4
Suffrages exprimés .....	399
Majorité absolue des membres composant l'Assemblée.....	289

Ont obtenu :

MM. Xavier Deniau : 397 suffrages ;  
Georges Mesmin : 397 suffrages ;  
André Gérin : 397 suffrages ;  
Henry Jean-Baptiste : 396 suffrages ;  
Claude Dhinnin : 396 suffrages ;  
Roger-Gérard Schwartzberg : 391 suffrages.

En conséquence, MM. Xavier Deniau, Claude Dhinnin, André Gérin, Henry Jean-Baptiste, Georges Mesmin, Roger-Gérard Schwartzberg ayant obtenu la majorité requise, je les proclame juges suppléants de la Haute Cour de justice.

Il appartiendra à la conférence des présidents de fixer la date à laquelle aura lieu la prestation de serment des juges titulaires et suppléants de la Haute Cour de justice que nous venons d'élire.

9

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu, le 14 avril 1993, de M. Jean-Louis Masson, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la défense de la langue française.

La proposition de résolution n° 34 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

10

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Vendredi 16 avril 1993, à neuf heures trente, séance publique :

*Questions orales sans débat :*

Question n° 4. — M. Michel Hunault rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que M. le Premier ministre, après avoir reçu les représentants du monde agricole, a fait une place privilégiée dans sa déclaration de politique générale aux problèmes agricoles et plus généralement

à ceux de l'espace rural. Il lui demande si le Gouvernement compte, dans le collectif budgétaire en cours de préparation, prendre des mesures financières pour accompagner et corriger les méfaits de la réforme de la PAC. Il souhaiterait également savoir s'il envisage de s'opposer, comme l'engagement en a été pris pendant la campagne électorale, au projet d'accord du GATT, inacceptable pour les agriculteurs.

Question n° 6. - M. Philippe Mathot interroge M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur la situation des industries de sous-traitance (spécialement forge et fonderie) du département des Ardennes, qui représentent 80 p. 100 de l'emploi industriel de ce département. L'effet cumulé à la baisse des monnaies, les habitudes de délocalisation que prennent les principaux donneurs d'ordres et le non-respect de la préférence communautaire provoquent dans ces industries une baisse d'activité entraînant actuellement un sureffectif de l'ordre de 10 p. 100. Il lui demande quelles mesures d'urgence compte prendre le Gouvernement en faveur de la sous-traitance industrielle.

Question n° 3. - M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord. Plus de trente ans après la fin de ce qu'on appelle encore les « événements d'Algérie », plusieurs questions restent en suspens. Alors que trois millions d'appelés ont été envoyés de l'autre côté de la Méditerranée, que 30 000 y sont morts, que plus de 300 000 en sont revenus malades ou invalides, le droit à réparation, pourtant prévu par la loi n'est toujours pas appliqué. Ainsi ces anciens combattants attendent toujours que des dispositions soient prises pour que la carte du combattant leur soit attribuée suivant les mêmes critères que ceux qui sont utilisés pour les unités de gendarmerie. Parmi eux, les fonctionnaires, travailleurs de l'Etat ou assimilés, n'ont toujours pas obtenu le bénéfice de la campagne double. Pour tous, l'anticipation de leurs droits à la retraite en proportion du temps passé en Afrique du Nord, promis depuis des années, n'est toujours pas instituée. Enfin et surtout ces anciens combattants, lorsqu'ils sont chômeurs, en fin de droit ou invalides à plus de 60 p. 100, ne peuvent toujours pas prétendre à une retraite anticipée, pourtant seule mesure digne pour répondre à leur détresse. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le nouveau gouvernement s'engage à prendre pour satisfaire ces justes revendications dans l'esprit de l'application du droit à réparation.

Question n° 5. - M. Eric Raoult appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le grave problème de l'insécurité dans les écoles, collèges et lycées, qui constitue une des principales préoccupations de la communauté éducative. Il lui rappelle que dans le département de la Seine-Saint-Denis, on a recensé 113 actes de violence durant l'année 1992 et que depuis le mois de janvier 1993, 83 nouveaux incidents graves ont été constatés. Une telle situation l'aurait conduit, avec M. Robert Pandraud et l'ensemble des membres du groupe RPR, à déposer, à la fin de la précédente législature, une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la violence dans les établissements scolaires (n° 3144). Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour rétablir la sécurité dans les établissements scolaires.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

## ERRATA

I. - *Au compte rendu intégral de la troisième séance  
du 1<sup>er</sup> décembre 1992*  
(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 102 [3]  
du 2 décembre 1992)

### PROFESSIONS DE SANTÉ ET ASSURANCE MALADIE

Page 6379, article L. 162-6-1 du code de la sécurité sociale,  
2<sup>e</sup> colonne, amendement n° 5, 2<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>re</sup> ligne :

**Au lieu de :** « Les tarifs des horaires »,

**Lire :** « Les tarifs des honoraires ».

II. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance  
du 2 décembre 1992*

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 103 [2]  
du 3 décembre 1992)

### LÉGISLATION DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE

Page 6455, 2<sup>e</sup> colonne, amendement n° 8, 1<sup>re</sup> ligne :

**Au lieu de :** « Art. L. 362-1-1 »,

**Lire :** « Art. L. 362-1-2 ».

III. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance  
du 4 décembre 1992*

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 105 [2]  
du 5 décembre 1992)

### DIVERSES MESURES D'ORDRE SOCIAL

Page 6561, après l'article 3, 1<sup>re</sup> colonne, amendement n° 82,  
2<sup>e</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « du deuxième alinéa de l'article L. 322-4 »,

**Lire :** « du cinquième alinéa de l'article L. 322-4 ».

IV. - *Au compte rendu intégral de la troisième séance  
du 4 décembre 1992*

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 105 [3]  
du 5 décembre 1992)

Page 6592, article 16, 2<sup>e</sup> colonne, 2<sup>e</sup> alinéa, 4<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « soumises à un stage législatif »,

**Lire :** « soumises à un statut législatif ».

V. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance  
du 8 décembre 1992*

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 107 [2]  
du 9 décembre 1992)

### TRAVAIL À TEMPS PARTIEL ET ASSURANCE CHÔMAGE

Page 6775, après l'article 13, 2<sup>e</sup> colonne, amendement n° 1,  
avant-dernière ligne :

**Au lieu de :** « son refus notifié »,

**Lire :** « son refus motivé ».

VI. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance  
du 9 décembre 1992*

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 108 [2]  
du 10 décembre 1992)

### DISPOSITIONS DIVERSES RELATIVES À L'OUTRE-MER

Page 6847, article 34, 2<sup>e</sup> colonne, amendement n° 21 corrigé,  
1<sup>re</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « 36 600 francs CFP »,

**Lire :** « 36 660 francs FCFP ».

Page 6849, article 37, 1<sup>re</sup> colonne, 4<sup>e</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « ordonnancées pendant l'année »,

**Lire :** « ordonnancées ou payées pendant l'année ».

Page 6850, article 43, 1<sup>re</sup> colonne, 6<sup>e</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> ligne :

**Après :** « l'une parmi des organisations de salariés »,

**Supprimer :** « l'autre parmi des organisations de salariés ».

VII. - *Au compte rendu intégral de la troisième séance  
du 10 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 109 [3]  
du 11 décembre 1992)

FONDS DE SOLIDARITÉ VIEILLESSE

Page 6936, texte sur lequel le Gouvernement engage sa responsabilité,  
article 16, 1<sup>er</sup> colonne, 2<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>er</sup> ligne :

**Au lieu de :** « articles L. 314-4, L. 321-1 »,

**Lire :** « articles L. 313-4, L. 321-1 ».

VIII. - *Au compte rendu intégral de la troisième séance  
du 11 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 110 [3]  
du 12 décembre 1992)

LOI DE FINANCES POUR 1993

Page 7001, article 14, 2<sup>e</sup> colonne, amendement n° 45, 1<sup>er</sup> ligne :

**Au lieu de :** « A la fin du 2<sup>e</sup> »,

**Lire :** « A la fin du a du 2<sup>e</sup> ».

Page 7002, avant l'article 19, 2<sup>e</sup> colonne, amendement n° 5,  
8 alinéa, 3<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « de l'article 263 »,

**Lire :** « de l'article 265 ».

Page 7002, avant l'article 19, 2<sup>e</sup> colonne, amendement n° 5,  
14 alinéa (VIII), 4<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « aux articles 265, 266 *quater* et 266 *quinquies* »,

**Lire :** « aux articles 265, 266 *ter*, 266 *quater* et 266 *quinquies* ».

Page 7025, article 36, 2<sup>e</sup> colonne, 4<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « 83,4 milliards de francs »,

**Lire :** « 83,48 milliards de francs ».

Page 7053, dans le tableau de l'état B (Répartition, par titre et  
par ministère, des crédits applicables aux dépenses ordinaires des  
services civils - mesures nouvelles -), 2<sup>e</sup> ligne (II. - Coopération et  
développement), 5<sup>e</sup> colonne (Titre IV) :

**Au lieu de :** « 211 463 544 »,

**Lire :** « - 211 463 544 ».

Page 7053, dans le même tableau B, 28<sup>e</sup> ligne (Total), 5<sup>e</sup> colonne  
(Titre IV) :

**Au lieu de :** « 2 155 247 170 »,

**Lire :** « - 2 155 247 170 ».

Page 7053, dans le même tableau B, 31<sup>e</sup> ligne (Jeunesse et  
sports), 6<sup>e</sup> colonne (Total) :

**Au lieu de :** « 1.934.427.248 »,

**Lire :** « 193.427.248 ».

Page 7061, article 48, 1<sup>er</sup> colonne, 3<sup>e</sup> alinéa, 4<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « une entreprise au secteur public »,

**Lire :** « une entreprise du secteur public ».

Page 7080, dans le tableau de l'état H (Tableau des dépenses  
pouvant donner lieu à recours de crédits de 1992-1993), Division  
« Comptes spéciaux du Trésor », Sous-division « Comptes  
d'affectation spéciale », dernière ligne :

**Au lieu de :** « développement des départements d'outre-mer »,

**Lire :** « développement des départements, des territoires et des  
collectivités territoriales d'outre-mer ».

Page 7080, dans le même tableau de l'état H, division « Comptes  
spéciaux du Trésor », sous-division « Comptes de prêts », 1<sup>er</sup> ligne :

**Au lieu de :** « Prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de  
faciliter l'achat de biens d'équipement »,

**Lire :** « Prêts du Trésor à des Etats étrangers et à la Caisse  
française de développement en vue de favoriser le développement  
économique et social ».

Page 7095, article 73, 2<sup>e</sup> colonne, dernier alinéa, dernière ligne :

**Au lieu de :** « soumise à un régime fiscal »,

**Lire :** « soumise à un régime fiscal privilégié ».

IX. - *Au compte rendu intégral de la première séance  
du 15 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 113 [1]  
du 17 décembre 1992)

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Page 7287, article 18, 1<sup>er</sup> colonne, 4<sup>e</sup> alinéa (b), 3<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « autres personnes que son mandat »,

**Lire :** « autres personnes que son mandant »

X. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance  
du 17 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 114 [2]  
du 18 décembre 1992)

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Page 7437, article 23, 1<sup>er</sup> colonne, 2<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>er</sup> ligne :

**Au lieu de :** « La commission départementale »,

**Lire :** « La commission départementale ».

Page 7449, article 35, 2<sup>e</sup> colonne, 2<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>er</sup> ligne :

**Au lieu de :** « Il est inséré au chapitre II »,

**Lire :** « Il est inséré au chapitre III ».

XI. - *Au compte rendu intégral de la première séance  
du 17 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 114 [1]  
du 18 décembre 1992)

ETAT CIVIL ET FILIATION

Page 7369, article 26 *ter*, 2<sup>e</sup> colonne, rétablir ainsi la première  
phrase du 7<sup>e</sup> alinéa : « Le troisième alinéa de l'amendement n° 27  
rectifié est donc supprimé, et il est ajouté à cet amendement la  
phrase suivante : ».

XII. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance  
du 18 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 115 [2]  
du 19 décembre 1992)

RÉFORME DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Page 7523, article 3, 1<sup>er</sup> colonne, amendement n° 6, 2<sup>e</sup> alinéa,  
3<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « le temps nécessaire à leur disposition »,

**Lire :** « le temps nécessaire à leur déposition ».

Page 7547, article 120, 1<sup>er</sup> colonne, 3<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>er</sup> ligne :

**Au lieu de :** « 148-8 et 181 du même code »,

**Lire :** « 148-8 et 151 du même code ».

Page 7548, article 166, 2<sup>e</sup> colonne, 2<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>er</sup> ligne :

**Au lieu de :** « Dans les articles 9, 118 »,

**Lire :** « Dans les articles 91, 118 ».

XIII. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance  
du 19 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 116 [2]  
du 20 décembre 1992)

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Page 7612, article 42, 2<sup>e</sup> colonne, article L. 332-30, 3<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « des articles L. 311-4 et L. 332-6 »,

**Lire :** « des articles L. 311-4-1 et L. 332-6 ».

XIV. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance  
du 19 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 116 [2]  
du 20 décembre 1992)

TRAVAIL À TEMPS PARTIEL ET ASSURANCE CHÔMAGE

Page 7620, article 3, 2<sup>e</sup> colonne, 9<sup>e</sup> alinéa, 4<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « conditions ci-dessous »,

**Lire :** « conditions ci-dessus ».

XV. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance  
du 19 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 116 [2]  
du 20 décembre 1992)

RÉFORME DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Page 7634, 1<sup>er</sup> colonne, après l'article 63-3 et avant  
l'article 6 *ter*, insérer les articles suivants :

« *Art. 63-4.* - Dès le début de la garde à vue, la personne peut,  
demander à s'entretenir avec un avocat. Si elle n'est pas en mesure  
d'en désigner un ou si l'avocat choisi ne peut être contacté, elle peut  
demander qu'il lui en soit commis un d'office par le bâtonnier.

« Le bâtonnier est informé de cette demande par tous moyens et  
sans délai.

« L'avocat désigné peut communiquer avec la personne gardée à  
vue dans des conditions qui garantissent la confidentialité de l'entretien.

« A l'issue de l'entretien dont la durée ne peut excéder  
trente minutes, l'avocat présente, le cas échéant, des observations  
écrites qui sont jointes à la procédure.

« L'avocat ne peut faire état de cet entretien à quiconque pendant  
la durée de la garde à vue »

« Lorsque la garde à vue est soumise à des règles particulières de prolongation, les dispositions du présent article ne sont applicables qu'à l'issue de la première prolongation.

« Art. 63-5. – Supprimé. »

#### Article 5

L'article 64 du même code est ainsi modifié :

I. – Le premier alinéa est complété par une phrase rédigée :

« Il mentionne également au procès-verbal les demandes faites en application des articles 63-2, 63-3 et 63-4 et la suite qui leur a été donnée. »

II. – Les trois derniers alinéas sont abrogés.

#### Article 6

L'article 65 du même code est ainsi modifié :

I. – Il est créé un premier alinéa ainsi rédigé :

« Les mentions et émargements prévus aux articles 63-1 et 64 doivent également figurer sur un registre spécial, tenu à cet effet dans tout local de police ou de gendarmerie susceptible de recevoir une personne gardée à vue. »

II. – Dans le second alinéa, les mots : « l'article » sont remplacés par les mots : « l'alinéa ».

#### Article 6 bis

Dans la première phrase de l'article 69 du même code, les mots : « ou le juge d'instruction lorsqu'il procède comme il est dit au présent chapitre » sont supprimés.

Page 7636, article 34, 2<sup>e</sup> colonne, avant le 1<sup>er</sup> alinéa (1), insérer l'alinéa suivant :

« L'article 122 du même code est ainsi modifié :

XVI. – *Au compte rendu intégral de la première séance du 21 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 118 [1] du 22 décembre 1992)

#### SANG ET TRANSFUSION SANGUINE

Page 7684, article 4, 2<sup>e</sup> colonne, avant le premier alinéa (chapitre IV), insérer l'alinéa suivant :

« Il est ajouté au livre VI du code de la santé publique, un chapitre IV ainsi rédigé : »

Page 7686, article 10, 1<sup>er</sup> colonne :

**Au lieu de :** « Art. 10. – Cot-forme »,

**Lire :** « Art. 10. – Supprimé ».

Page 7687, article 15, 2<sup>e</sup> colonne, 2<sup>e</sup> alinéa, 4<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « redevances sont maintenues »,

**Lire :** « redevances existantes sont maintenues ».

Page 7688, 1<sup>re</sup> colonne, après l'article 24, insérer l'article suivant :

#### Article 25 (nouveau)

La présente loi fera l'objet, après évaluation de son application, d'un nouvel examen par le Parlement dans un délai de cinq ans après son entrée en vigueur et au plus tard le 31 décembre 1997.

XVII. – *Au compte rendu intégral de la première séance du 22 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 119 [1] du 23 décembre 1992)

#### PROFESSIONS DE SANTÉ ET ASSURANCE MALADIE

Page 7784, amendement n° 6, 1<sup>re</sup> colonne, article L. 162-12-7, 1<sup>re</sup> ligne :

**Au lieu de :** « I. – Les dispositions »,

**Lire :** « Les dispositions ».

XVIII. – *Au compte rendu intégral de la première séance du 22 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 119 [1] du 23 décembre 1992)

#### PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

Page 7798, article premier, 2<sup>e</sup> colonne, 7<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>re</sup> ligne :

**Au lieu de :** « les documents d'application »,

**Lire :** « les conditions d'application ».

XIX. – *Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 22 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 119 [2] du 23 décembre 1992)

#### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1992

Page 7827, avant l'article 20, 2<sup>e</sup> colonne, amendement n° 62 :

**Au lieu de :** « 4. – Il est ajouté au IV rédigé comme suit : IV. Dans l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 92-653 »,

**Lire :** « 4. – Il est ajouté un IV rédigé comme suit : IV. – Dans l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 92-653 ».

Page 7832, après l'article 28, 2<sup>e</sup> colonne, amendement n° 68 rectifié, 6<sup>e</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « dans les mêmes propositions »,

**Lire :** « dans les mêmes proportions ».

Page 7832, après l'article 28, 2<sup>e</sup> colonne, amendement n° 68 rectifié, 7<sup>e</sup> alinéa (1) :

**Après les mots :** « comptable du Trésor est chargé »,

**Supprimer les mots :** « du paiement des indemnités et ».

Page 7842, article 37, 2<sup>e</sup> colonne, 6<sup>e</sup> alinéa :

**Au lieu de :** « aux articles 238 ter, 239 quater, et 239 septies »,

**Lire :** « aux articles 238 ter, 239 ter, 239 quater A et 239 septies ».

XX. – *Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 23 décembre 1992*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 120 [2] du 24 décembre 1992)

#### DIVERSES MESURES D'ORDRE SOCIAL

Page 7886, article 34, 2<sup>e</sup> colonne, 1<sup>er</sup> alinéa, 1<sup>re</sup> ligne :

**Après les mots :** « Toute personne qui loue »,

**Supprimer les mots :** « au moins ».

#### ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

*Réunion du mardi 13 avril 1993 et communication du ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale en date du mercredi 14 avril 1993*

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 30 avril 1993 a été ainsi fixé :

**Mercredi 14 avril 1993**, l'après-midi, à quinze heures :

– Elections des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice (1) ;

– Questions au Gouvernement.

**Vendredi 16 avril**, le matin, à neuf heures trente :

– Questions orales sans débat.

**Mercredi 21 avril**, l'après-midi, à quinze heures :

– Questions au Gouvernement.

**Vendredi 23 avril**, le matin, à neuf heures trente :

– Questions orales sans débat.

**Mardi 27 avril**, l'après-midi, à seize heures et **mercredi 28 avril**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

– Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation sur la ville et les banlieues.

**Vendredi 30 avril**, le matin, à neuf heures trente :

– Questions orales sans débat.

#### NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans sa séance du 14 avril 1993, l'Assemblée nationale a nommé M. Eric Raoult vice-président de l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Pierre Mazeaud.

#### BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A la suite de la nomination d'un vice-président, laquelle l'Assemblée nationale a procédé dans sa séance du 14 avril 1993, la liste des vice-présidents de l'Assemblée se trouve ainsi établie : M. Gilles de Robien ; Mme Nicole Carala ; MM. Loïc Bouvard ; Eric Raoult ; Pierre-André Wiltzer ; Jacques Brunhes.

#### MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et Décrets, du 15 avril 1993)

#### GRUPE DE L'UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE ET DU CENTRE

(210 membres au lieu de 211)

– supprimer le nom de M. Jean-Marie André.

*Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement*

(5 membres au lieu de 4)

– ajouter le nom de M. Jean-Marie André.

(1) Ces élections requièrent la majorité absolue des membres composant l'Assemblée. Les scrutins seront ouverts de quinze à dix-huit heures.

## REQUÊTES EN COMTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Communications du Conseil constitutionnel,  
en application de l'article L.O. 181 du code électoral

CIRCONSCRIPTIONS	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée	TOUR DE SCRUTIN	NOM DU REQUÉRANT
<i>Métropole</i>			
Alpes-de-Hautes-Provence (2 <sup>e</sup> )	M. Pierre Delmar.	2 <sup>e</sup>	Mme Suzanne Mienville.
Alpes-Maritimes (5 <sup>e</sup> )	M. Gaston Franco.	2 <sup>e</sup>	M. Jean Icart.
Ardennes (1 <sup>re</sup> )	M. Michel Vuibert.	2 <sup>e</sup>	M. Pierre-Antoine Gaspard Vassal.
Ariège (2 <sup>e</sup> )	M. André Trigano	2 <sup>e</sup>	M. Pierre Lajournade.
Bouches-du-Rhône (10 <sup>e</sup> )	M. Bernard Tapie.	2 <sup>e</sup>	M. Hervé Fabre-Aubrespy.
Bouches-du-Rhône (14 <sup>e</sup> )	M. Jean-Bernard Raimond.	2 <sup>e</sup>	M. Jean-Pierre Gaigne
Cantal (2 <sup>e</sup> )	M. Alain Marleix.	1 <sup>er</sup>	Mme Valérie Juillard.
Charente (3 <sup>e</sup> )	M. Henri de Richemont	2 <sup>e</sup>	M. Jérôme Lambert.
Côte-d'Or (3 <sup>e</sup> )	M. Lucien Brenot.	2 <sup>e</sup>	M. Roland Carraz.
Doubs (1 <sup>re</sup> )	M. Claude Girard.	2 <sup>e</sup>	Mme Pierrette Honnin.
Doubs (4 <sup>e</sup> )	M. Jean Geney.	2 <sup>e</sup>	Mme Christiane Gosseau.
Eure-et-Loir (2 <sup>e</sup> )	M. Gérard Hamel.	2 <sup>e</sup>	Mme Marie-France Stirbois.
Finistère (5 <sup>e</sup> )	M. Jean-Yves Cozan.	2 <sup>e</sup>	M. Alfred Corne.
Gard (5 <sup>e</sup> )	M. Alain Danilet.	2 <sup>e</sup>	M. Jean Carrière.
Haute-Garonne (8 <sup>e</sup> )	M. Jean-Louis Idiart.	2 <sup>e</sup>	M. Alain Rouleau.
Gironde (3 <sup>e</sup> )	M. Gérard Castagnera.	2 <sup>e</sup>	M. Noël Mamère.
Gironde (3 <sup>e</sup> )	M. Gérard Castagnera.	2 <sup>e</sup>	M. Francis Verdière.
Gironde (7 <sup>e</sup> )	M. Pierre Ducout.	2 <sup>e</sup>	M. Louis Prost.
Loir-et-Cher (1 <sup>re</sup> )	M. Jack Lang.	2 <sup>e</sup>	Mme Jacqueline Gourault.
Loire-Atlantique (8 <sup>e</sup> )	M. Étienne Garnier.	2 <sup>e</sup>	MM. Rémi Lestien et Daniel Coutant.
Lot-et-Garonne (3 <sup>e</sup> )	M. Daniel Soulage.	2 <sup>e</sup>	M. Michel Gonelle.
Lot-et-Garonne (3 <sup>e</sup> )	M. Daniel Soulage.	2 <sup>e</sup>	M. Carpentier.
Marne (6 <sup>e</sup> )	M. Philippe Martin.	2 <sup>e</sup>	M. Bernard Stasi.
Meurthe-et-Moselle (6 <sup>e</sup> )	M. Jean-Yves Le Déaut.	2 <sup>e</sup>	M. Daniel Bourguignon.
Morbihan (6 <sup>e</sup> )	M. Jacques Le Nay.	2 <sup>e</sup>	M. Michel Morvant.
Nord (21 <sup>e</sup> )	M. Jean-Louis Borloo.	2 <sup>e</sup>	M. Robert Hirsoux.
Bas-Rhin (3 <sup>e</sup> )	M. Alfred Muller.	2 <sup>e</sup>	Mme Brigitte Hoermann.
Bas-Rhin (4 <sup>e</sup> )	M. André Durr.	2 <sup>e</sup>	M. Denis Maurer.
Rhône (2 <sup>e</sup> )	M. Michel Noir.	2 <sup>e</sup>	M. Gilles Buna.
Rhône (2 <sup>e</sup> )	M. Michel Noir.	2 <sup>e</sup>	M. Gérard Berthet.
Rhône (5 <sup>e</sup> )	M. Jean Rigaud.	2 <sup>e</sup>	M. Etienne Tête.
Rhône (6 <sup>e</sup> )	M. Marc Frayssé.	2 <sup>e</sup>	M. Pierre Bouquet.
Rhône (7 <sup>e</sup> )	M. Jean-Pierre Calvel.	2 <sup>e</sup>	M. Jean-Jacques Queyranne.
Rhône (13 <sup>e</sup> )	Mme Martine David.	2 <sup>e</sup>	M. François Wolf.
Rhône (14 <sup>e</sup> )	M. André Gérin.	2 <sup>e</sup>	M. Louis Roux.
Rhône (12 <sup>e</sup> )	M. Michel Terrot.	2 <sup>e</sup>	M. Bernard Chambon.
Paris (18 <sup>e</sup> )	M. Alain Juppé.	2 <sup>e</sup>	M. Christophe Caresche.
Paris (19 <sup>e</sup> )	M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.	2 <sup>e</sup>	M. Christian Metzger.
Paris (20 <sup>e</sup> )	M. Jacques Héron.	2 <sup>e</sup>	M. Jean-Christophe Cambadélis.
Seine-et-Marne (1 <sup>re</sup> )	M. Jean-Claude Mignon.	2 <sup>e</sup>	Mme Marie-Angèle Gerbaron.
Seine-et-Marne (3 <sup>e</sup> )	M. Jean-Jacques Hyst.	2 <sup>e</sup>	M. Robert Domenech.
Seine-et-Marne (9 <sup>e</sup> )	M. Jean-Pierre Cognat.	2 <sup>e</sup>	Mme Marie Raye.
Yvelines (1 <sup>re</sup> )	M. Etienne Pinte.	2 <sup>e</sup>	Mme Albertine Mandales.
Yvelines (2 <sup>e</sup> )	M. Franck Borotra.	2 <sup>e</sup>	M. Jean-François Cordet.
Yvelines (3 <sup>e</sup> )	M. Paul-Louis Tenailon.	2 <sup>e</sup>	M. François Rudloff.
Yvelines (5 <sup>e</sup> )	M. Jacques Myard.	2 <sup>e</sup>	M. Stéphanie Diemert.
Yvelines (5 <sup>e</sup> )	M. Jacques Myard.	2 <sup>e</sup>	Mme Marie-Thérèse Bouffard.
Yvelines (7 <sup>e</sup> )	M. Pierre Cardo.	2 <sup>e</sup>	Mme Catherine Simon.
Yvelines (7 <sup>e</sup> )	M. Pierre Cardo.	2 <sup>e</sup>	Mme Michèle Ferriou.
Yvelines (8 <sup>e</sup> )	M. Pierre Bédier.	2 <sup>e</sup>	M. Stéphane Gasnot.
Yvelines (9 <sup>e</sup> )	M. Henri Ceq.	2 <sup>e</sup>	M. Jacky Guidez.
Yvelines (10 <sup>e</sup> )	Mme Christine Boutin.	2 <sup>e</sup>	Mme Fernande Wuioit-Verdière.
Yvelines (11 <sup>e</sup> )	M. Jean-Michel Fourgous.	2 <sup>e</sup>	M. Maurice Prost.
Yvelines (12 <sup>e</sup> )	M. Jacques Masdeu-Arus.	2 <sup>e</sup>	M. Gilbert Debrosses.
Somme (1 <sup>re</sup> )	M. Maxime Gremetz.	2 <sup>e</sup>	Mme Martine Guebels.

CIRCONSCRIPTIONS	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée	TOUR DE SCRUTIN	NOM DU REQUÉRANT
Somme (1 <sup>re</sup> ).....	M. Maxime Gremetz.	2 <sup>e</sup>	M. Jean Bouly.
Somme (2 <sup>e</sup> ).....	M. Gilles de Robien.	2 <sup>e</sup>	Mme Jeanine Funghini.
Somme (3 <sup>e</sup> ).....	M. Alain Gest.	2 <sup>e</sup>	Mme Anne Bouteloup.
Vosges (2 <sup>e</sup> ).....	M. Gérard Cherpon.	2 <sup>e</sup>	M. Christian Pierret.
Essonne (10 <sup>e</sup> ).....	M. Julien Dray.	2 <sup>e</sup>	M. Antoine Charrin.
Hauts-de-Seine (8 <sup>e</sup> ).....	M. Jean-Jacques Guillet.	2 <sup>e</sup>	M. Harry Marguerites.
Hauts-de-Seine (10 <sup>e</sup> ).....	M. André Santini.	2 <sup>e</sup>	M. Jean Peynaud.
Hauts-de-Seine (12 <sup>e</sup> ).....	M. Jean-Pierre Foucher.	2 <sup>e</sup>	M. Jurgen Dung.
Hauts-de-Seine (13 <sup>e</sup> ).....	M. Patrick Davedjian.	2 <sup>e</sup>	Mme Florence Ruussarie.
Seine-Saint-Denis (5 <sup>e</sup> ).....	M. Jean-Claude Gayssot.	2 <sup>e</sup>	M. Jean-Christophe Lagarde.
Seine-Saint-Denis (6 <sup>e</sup> ).....	M. Claude Bartolone.	2 <sup>e</sup>	M. Alain Meyet.
Seine-Saint-Denis (11 <sup>e</sup> ).....	M. François Asensi.	2 <sup>e</sup>	M. Jacques Oudot.
Val-de-Marne (3 <sup>e</sup> ).....	M. Roger-Gérard Schwartzberg.	2 <sup>e</sup>	M. Bernard-Claude Savy.
Val-de-Marne (3 <sup>e</sup> ).....	M. Roger-Gérard Schwartzberg.	2 <sup>e</sup>	M. Roger Gresil.
Val-de-Marne (9 <sup>e</sup> ).....	M. Paul Mercieca.	2 <sup>e</sup>	M. Fernand Saal.
Val-de-Marne (10 <sup>e</sup> ).....	M. Jean-Claude Lefort.	2 <sup>e</sup>	M. Jean-Michel André Tanguy.
Val-de-Marne (12 <sup>e</sup> ).....	M. Richard Dell'Agnola.	2 <sup>e</sup>	Mme Huguette Ladame.
Val-d'Oise (1 <sup>re</sup> ).....	M. Philippe Houillon.	2 <sup>e</sup>	M. Christian Debrosse.
Val-d'Oise (2 <sup>e</sup> ).....	M. Christian Gourmelen.	2 <sup>e</sup>	Mme Christiane Gosseau.
Val-d'Oise (3 <sup>e</sup> ).....	M. Jean Bardet.	2 <sup>e</sup>	M. Gérard Ladame.
Val-d'Oise (4 <sup>e</sup> ).....	M. Francis Dalettre.	2 <sup>e</sup>	Mme Simone Guyon.
Val-d'Oise (5 <sup>e</sup> ).....	M. Georges Mothron.	2 <sup>e</sup>	Mme Brigitte Midou.
Val-d'Oise (6 <sup>e</sup> ).....	M. Jean-Pierre Delalande.	2 <sup>e</sup>	M. Franck Landouch.
Val-d'Oise (7 <sup>e</sup> ).....	M. Raymond Lamontagne.	2 <sup>e</sup>	Mme Lucette Ollier.
Val-d'Oise (9 <sup>e</sup> ).....	M. Marcel Porcher.	2 <sup>e</sup>	M. Jacques Girard.
<i>Départements d'outre-mer</i>			
Guadeloupe (3 <sup>e</sup> ).....	M. Edouard Chammougon.	2 <sup>e</sup>	M. Dominique Larilla.
La Réunion (3 <sup>e</sup> ).....	M. André Thien Ah Koon.	1 <sup>re</sup>	M. Philippe Berne.

### HAUTE COUR DE JUSTICE

(prévue par le titre IX de la Constitution)

Dans sa séance du mercredi 14 avril, l'Assemblée nationale a élu :

**Juges titulaires :** Mme Nicole Catala ; MM. Jean-François Deniau ; Alain Griotteray ; Georges Hoge ; Jean-Jacques Hyst ; Jacques Limouzy ; Pierre Mazeaud ; Jean-Pierre Michel ; Didier Migaud ; Patrick Ollier ; Jean-Pierre Pierre-Bloch ; Mme Suzanne Sauvaigo.

**Juges suppléants :** MM. Xavier Deniau ; Claude Dhinnin ; André Gérin ; Henry Jean-Baptiste ; Georges Mesmin ; Roger-Gérard Schwartzberg.

### DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

(instituée par l'article unique de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979)

Candidatures transmises à la présidence : Mme Nicole Ameline ; MM. Didier Bariani ; Charles Baur ; Philippe Bonnacerrare ; Franck Borotra ; Bernard Carayon ; Mme Nicole Catala ; MM. Paul Choller ; Yves Coussain ; Camille Darsières ; Charles Ehrmann ; Henri Emmanouelli ; André Fauten ; Gaston Flosse ; François Guillaume ; Patrick Hogue ; Charles Josselin ; Christian Kert ; Jean-Claude Lefort ; Pierre Lehoucq ; Alain Le Vern ; Maurice Ligot ; Jean de Lipkowski ; Pierre Mazeaud ; Jacques Myard ; Robert Pandraud ; Jean-Pierre Philibert ; Mme Yvonne Piat ; MM. Jean Proriot ; Jean-Bernard Raymond ; Marcel Roges ; Mme Monique Rousseau ; MM. François Roussel ; Frédéric de Saint-Sernin ; Yves Van Haecke ; Gérard Vignoble.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 15 avril 1993.

### DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE POUR LES PROBLÈMES DÉMOGRAPHIQUES

(instituée par l'article 13 de la loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979)

Candidatures transmises à la présidence : Mme Roselyne Bachelot ; MM. Jean-Louis Beaumont ; Jean-Louis Bernard ; Bruno Bourg-Broc ; Louis de Broissie ; Christian Cabal ; Bernard Debré ; Michel Ghysel ; Michel Godard ; Mme

Bernadette Isaac-Sibille ; Mme Janine Jambu ; MM. Jean-François Mattei ; Mme Véronique Neiertz ; M. Francisque Perrut ; Mme Monique Rousseau.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 15 avril 1993.

### OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

(institué par la loi n° 83-609 du 8 juillet 1983)

Candidatures transmises à la présidence : Mme Roselyne Bachelot ; suppléant, M. Jean-Yves Chamard. M. Claude Birraux ; suppléante, Mme Marie-Thérèse Boisseau. M. Jean-Marie Demange ; suppléant, M. Jean-Michel Dubernard. M. Robert Galley ; suppléant, M. Jean-Louis Leonard. M. Jean-Yves Le Déaut ; suppléant, M. Christian Bataille. M. Jean-François Mattei ; suppléant, M. Marc Laffineur. M. Michel Pelchat ; suppléant, M. François-Michel Gonnot, M. Serge Poignant ; suppléant, M. Michel Péricard.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 15 avril 1993.

### ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Candidatures transmises à la présidence :

Représentants titulaires (12 sièges à pourvoir) : MM. Jacques Baumel ; Claude Birraux ; Georges Colombier ; René Couveinhes ; Jacques Floch ; Robert Galley ; Aloys Geoffroy ; Denis Jacquat ; Gabriel Kasperit ; Bernard Schreimer ; Jean Scitlinger ; Jean Valleix.

Représentants suppléants (12 sièges à pourvoir) : MM. René André ; Augustin Bonrepaux ; Jean-Guy Branger ; Jean Briane ; Christian Daniel ; Xavier Deniau ; Charles Ehrmann ; Jean de Gaulle ; Joseph Klifa ; Jean de Lipkowski ; Jean-Louis Masson ; Jean Proriot.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 15 avril 1993.

Ces nouveaux représentants exerceront leur mandat jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale.

A N N . . .

**Questions orales inscrites à l'ordre du jour  
du vendredi 16 avril 1993**

N° 1. - M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales sur le fait qu'un certain nombre de dossiers concernant l'aménagement du territoire dans l'Est de la France doivent être clarifiés. Le premier est relatif au transfert de l'ENA à Strasbourg et il souhaiterait savoir si le nouveau Gouvernement confirme de manière irrévocable cette décision de transfert. Le deuxième dossier concerne le projet de TGV Est pour lequel le précédent gouvernement s'est engagé de manière définitive à réaliser au plus tôt la première section allant de Paris à Baudrecourt en Moselle. Il souhaiterait savoir si le nouveau gouvernement est décidé à créer la ligne nouvelle dans son intégralité. Si oui, il souhaiterait qu'il lui indique s'il peut apporter des garanties pour que ce changement d'orientation ne soit pas l'origine ou le prétexte à de nouveaux retards qui pénaliseraient l'échéancier de la section Paris-Baudrecourt. Le troisième dossier a trait à la saturation de l'autoroute A 31. Il est donc envisagé de réaliser une autoroute A 31 *bis* reliant, sur la rive droite de la Moselle, les villes de Nancy, Metz et Thionville. Dans l'hypothèse probable où la région Lorraine donnerait son accord sur le tracé correspondant, il souhaiterait qu'il lui indique si l'Etat serait favorable à l'inscription au prochain contrat de plan des premiers crédits afférents à cette infrastructure.

N° 2. - M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait qu'à la différence des actifs, les retraités ne sont pas autorisés à voter par procuration lorsqu'ils sont en vacances. Or les personnes âgées partent souvent en vacances en dehors des périodes scolaires et parfois leur période d'absence chevauche un jour de scrutin. En particulier, en cas d'élections imprévues (élections partielles, référendum...), les réservations de voyage faites longtemps à l'avance ne peuvent être décommandées. En conséquence, il souhaiterait savoir si l'on ne pourrait accorder aux retraités le droit de vote par correspondance dans les mêmes conditions que pour les personnes actives.

N° 3. - M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord. Plus de trente ans après la fin de ce que l'on appelle encore les « événements d'Algérie », plusieurs questions restent en suspens. Alors que trois millions d'appelés ont été envoyés de l'autre côté de la Méditerranée, que 30 000 y sont morts, que plus de 300 000 en sont revenus malades ou invalides, le droit à réparation, pourtant prévu par la loi, n'est toujours pas appliqué. Ainsi ces anciens combattants attendent toujours que des dispositions soient prises pour que la carte du combattant leur soit attribuée suivant les mêmes critères que ceux qui sont utilisés pour les unités de gendarmerie. Parmi eux, les fonctionnaires, travailleurs de l'Etat ou assimilés, n'ont toujours pas obtenu le bénéfice de la campagne double. Pour tous, l'anticipation de leurs droits à la retraite en proportion du temps passé en Afrique du Nord, promis depuis des années, n'est toujours pas instituée. Enfin et surtout ces anciens combattants, lorsqu'ils sont chômeurs, en fin de droits ou invalides à plus de 60 pour cent, ne peuvent toujours pas prétendre à une retraite anticipée, pourtant seule mesure digne pour répondre à leur détresse. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le nouveau gouvernement s'engage à prendre pour satisfaire ces justes revendications dans l'esprit de l'application du droit à réparation.

N° 4. - M. Michel Hunault rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que M. le Premier ministre, après avoir reçu les représentants du monde agricole, a fait une place privilégiée dans sa déclaration de politique générale aux problèmes agricoles et plus généralement à ceux de l'espace rural. Il lui demande si le Gouvernement compte, dans le collectif budgétaire en cours de préparation, prendre des mesures financières pour accompagner et corriger les méfaits de la réforme de la PAC. Il souhaiterait également savoir s'il envisage de s'opposer, comme l'engagement en a été pris pendant la campagne électorale, au projet d'accord du GATT, inacceptable pour les agriculteurs.

N° 5. - M. Eric Raoult appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le grave problème de l'insécurité dans les écoles, collèges et lycées, qui constitue une des principales préoccupations de la communauté éducative. Il lui rappelle que dans le département de la Seine-Saint-Denis, on a recensé cent treize actes

de violence durant l'année 1992 et que, depuis le mois de janvier 1993, quatre-vingt-trois nouveaux incidents graves ont été constatés. Une telle situation l'avait conduit, avec M. Robert Pandraud et l'ensemble des membres du groupe RPR, à déposer, à la fin de la précédente législature, une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la violence dans les établissements scolaires (n° 3144). Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour rétablir la sécurité dans les établissements scolaires.

N° 6. - M. Philippe Mathot interroge M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur la situation des industries de sous-traitance (spécialement forge et fonderie) du département des Ardennes, qui représentent 80 p. 100 de l'emploi industriel de ce département. L'effet cumulé à la baisse des monnaies, les habitudes de délocalisation que prennent les principaux donneurs d'ordres et le non-respect de la préférence communautaire provoquent dans ces industries une baisse d'activité entraînant actuellement un sureffectif de l'ordre de 10 p. 100. Il lui demande quelles mesures d'urgence compte prendre le Gouvernement en faveur de la sous-traitance industrielle.

**QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT**

*Aménagement du territoire  
(politique et réglementation - Est de la France)*

1. - 15 avril 1993. - M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales sur le fait qu'un certain nombre de dossiers concernant l'aménagement du territoire dans l'Est de la France doivent être clarifiés. Le premier est relatif au transfert de l'ENA à Strasbourg et il souhaiterait savoir si le nouveau gouvernement confirme de manière irrévocable cette décision de transfert. Le deuxième dossier concerne le projet de TGV Est pour lequel le précédent gouvernement s'est engagé de manière définitive à réaliser au plus tôt la première section allant de Paris à Baudrecourt en Moselle. Il souhaiterait savoir si le nouveau gouvernement est décidé à créer la ligne nouvelle dans son intégralité. Si oui, il souhaiterait qu'il lui indique s'il peut apporter des garanties pour que ce changement d'orientation ne soit pas l'origine ou le prétexte à de nouveaux retards qui pénaliseraient l'échéancier de la section Paris-Baudrecourt. Le troisième dossier a trait à la saturation de l'autoroute A 31. Il est donc envisagé de réaliser une autoroute A 31 *bis* reliant, sur la rive droite de la Moselle, les villes de Nancy, Metz et Thionville. Dans l'hypothèse probable où la région Lorraine donnerait son accord sur le tracé correspondant, il souhaiterait qu'il lui indique si l'Etat serait favorable à l'inscription au prochain contrat de plan des premiers crédits afférents à cette infrastructure.

*Elections et référendums  
(vote par procuration - retraités)*

2. - 15 avril 1993. - M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait qu'à la différence des actifs, les retraités ne sont pas autorisés à voter par procuration lorsqu'ils sont en vacances. Or les personnes âgées partent souvent en vacances en dehors des périodes scolaires et parfois leur période d'absence chevauche un jour de scrutin. En particulier, en cas d'élections imprévues (élections partielles, référendum...), les réservations de voyage faites longtemps à l'avance ne peuvent être décommandées. En conséquence, il souhaiterait savoir si l'on ne pourrait accorder aux retraités le droit de vote par correspondance dans les mêmes conditions que pour les personnes actives.

*Anciens combattants et victimes de guerre  
(Afrique du Nord - revendications)*

3. - 15 avril 1993. - M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord. Plus de trente

ans après la fin de ce que l'on appelle encore les « événements d'Algérie », plusieurs questions restent en suspens. Alors que trois millions d'appelés ont été envoyés de l'autre côté de la Méditerranée, que 30 000 y sont morts, que plus de 300 000 en font revenus malades ou invalides, le droit à réparation, pourtant prévu par la loi, n'est toujours pas appliqué. Ainsi ces anciens combattants attendent toujours que des dispositions soient prises pour que la carte du combattant leur soit attribuée suivant les mêmes critères que ceux qui sont utilisés pour les unités de gendarmerie. Parmi eux, les fonctionnaires, travailleurs de l'Etat ou assimilés, n'ont toujours pas obtenu le bénéfice de la campagne double. Pour tous, l'anticipation de leurs droits à la retraite en proportion du temps passé en Afrique du Nord, promis depuis des années, n'est toujours pas instituée. Enfin et surtout ces anciens combattants, lorsqu'ils sont chômeurs, en fin de droits ou invalides à plus de 60 pour cent, ne peuvent toujours pas prétendre à une retraite anticipée, pourtant seule mesure digne pour répondre à leur détresse. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le nouveau gouvernement s'engage à prendre pour satisfaire ces justes revendications dans l'esprit de l'application du droit à réparation.

*Agriculture  
(politique agricole - PAC - GATT)*

4. - 15 avril 1993. - **M. Michel Hunault** rappelle à **M. le ministre de l'Agriculture et de la pêche** que M. le Premier ministre, après avoir reçu les représentants du monde agricole, a fait une place privilégiée dans sa déclaration de politique générale aux problèmes agricoles et plus généralement à ceux de l'espace rural. Il lui demande si le Gouvernement compte, dans le collectif budgétaire en cours de préparation, prendre des mesures financières pour accompagner et corriger les méfaits de la réforme de la PAC. Il souhaiterait également savoir s'il envisage de s'opposer, comme l'engagement en a été pris pendant la campagne électorale, au projet d'accord du GATT, inacceptable pour les agriculteurs.

*Enseignement  
(fonctionnement - sécurité dans les établissements scolaires)*

5. - 15 avril 1993. - **M. M. Eric Raoult** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le grave problème de l'insécurité dans les écoles, collèges et lycées, qui constitue une des principales préoccupations de la communauté éducative. Il lui rappelle que dans le département de la Seine-Saint-Denis, on a recensé cent treize actes de violence durant l'année 1992 et que, depuis le mois de janvier 1993, quatre-vingt-trois nouveaux incidents graves ont été constatés. Une telle situation l'avait conduit, avec M. Robert Pandraud et l'ensemble des membres du groupe RPR, à déposer, à la fin de la précédente législature, une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la violence dans les établissements scolaires (n° 3144). Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour rétablir la sécurité dans les établissements scolaires.

*Sidérurgie  
(emploi et activité - sous-traitance - Ardennes)*

6. - 15 avril 1993. - **M. Philippe Mathot** interroge **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur la situation des industries de sous-traitance (spécialement forge et fonderie) du département des Ardennes, qui représentent 80 p. 100 de l'emploi industriel de ce département. L'effet cumulé à la baisse des monnaies, les habitudes de délocalisation que prennent les principaux donneurs d'ordres et le non-respect de la préférence communautaire provoquent dans ces industries une baisse d'activité entraînant actuellement un sureffectif de l'ordre de 10 p. 100. Il lui demande quelles mesures d'urgence compte prendre le Gouvernement en faveur de la sous-traitance industrielle.

## A B O N N E M E N T S

E D I T I O N S		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 25 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu ..... 1 an	114	858	
33	Questions ..... 1 an	113	559	
83	Table compte rendu ..... 1 an	55	89	
93	Table questions ..... 1 an	54	97	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu ..... 1 an	104	540	
35	Questions ..... 1 an	103	353	
85	Table compte rendu ..... 1 an	55	84	
95	Table questions ..... 1 an	34	54	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire ..... 1 an	704	1 606	
27	Série budgétaire ..... 1 an	213	314	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un an ..... 1 an	703	1 569	
<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00 A B O N N E M E N T S : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément module selon la zone de destination.				

**Prix du numéro : 3,50 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*